

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

et du Vignoble Neuchâtelois

Casier Postal

Paraissant tous les jours, excepté le dimanche.

Téléphone N° 207

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Organe général de Publicité et Journal quotidien pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes.

ANNONCES c. 8

Du canton: La ligne ou son espace 10 ct.
 Prix minimum d'une annonce 50 »
 De la Suisse et de l'étranger: 15 cent. la ligne ou son espace.
 1^{re} insertion, minimum. fr. 1.
 N. B. — Pour les avis tardifs, mortuaires, les réclames et les surcharges, demander le tarif spécial.
 Bureau: 1, Temple-Neuf, 1
 Les manuscrits ne sont pas rendus

ABONNEMENTS

En ville 1 an 6 mois 3 mois
 9.— 4.50 2.25
 Hors de ville ou par la poste dans toute la Suisse 10.— 5.— 2.50
 Étranger (Union postale) 26.— 13.— 6.50
 Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus.
 Changement d'adresse, 50 ct.
 Bureau: 1, Temple-Neuf, 1
 Vente au numéro aux kiosques, dépôts, etc.

Vente d'une Tuilerie mécanique

La Société anonyme de la Tuilerie Quadri, à Couvet, canton de Neuchâtel, exposera en vente en bloc, par voie d'enchères publiques, le samedi 14 mars 1908, à 3 h. 1/2 du soir, au bureau de la Tuilerie, à Couvet, tous les immeubles par nature et par destination ainsi que l'outillage et le matériel agricole composant dans leur ensemble la Tuilerie mécanique Quadri, à Couvet.

Les marchandises et approvisionnements pourront être compris dans la vente aux conditions prévues au cahier des charges de manière à permettre à l'acquéreur la continuation immédiate de l'exploitation.

Les immeubles mis en vente sont désignés comme suit au cadastre de Couvet:

Art. 900, la tuilerie, bâtiments, dépendances, jardin et champ, de 60,335 m².

- 901, la Rechille, champ et bois, de 9370 m².
- 902, les Clavins et la Ginchère, bâtiments, dépendances, jardin et champ, de 50,397 m².
- 714, les Clavins, champ, de 232 m².
- 678, les Clavins, champ, de 3795 m².

Établissement en pleine exploitation et valeur. Clientèle assurée dans la région. Proximité immédiate de la gare de Couvet (R. V. T.). Force à vapeur et électrique.

Affaire avantageuse.

S'adresser pour visiter les immeubles et renseignements à M. William Borel, à Couvet. H. 2848 N.

CHAUSSURES

C. BERNARD

Rue du Bassin, près du passage du tram

Jusqu'à fin février
10 % d'escompte
 sur tous les articles en magasin

VENTE DE BOIS

BOIS DE SOUAILLON près Cornaux

M. M. de Coulon offre à vendre, de gré à gré, les bois de service ci-après:

Du n° 57 à 186 et	151 billes chêne, 1 ^{er} choix,	m ² 86.42
Du n° 209 à 229		
Du n° 187 à 208 et	34 » 2 ^{es} »	10.74
Du n° 274 à 286		
Du n° 286 à 293	8 » orme,	3.44
Du n° 294 à 300	7 » hêtre,	5.29
Du n° 301 à 302	2 » marronnier,	0.61
n° 303	1 » acacia,	0.30
n° 304	4 » cerisier,	0.37
n° 305	1 » orme,	0.15
Du n° 306 à 316	14 » frêne,	3.36
Du n° 230 à 273	44 » sapin et charpentes	22.84

Pour visiter les bois et faire les offres, s'adresser à M. J. Jacot-Guillarmod, inspecteur-forestier, à Saint-Blaise près Neuchâtel. Saint-Blaise, le 26 février 1908.

Le Département de l'Industrie et de l'Agriculture informe les intéressés que d'accord avec la commission administrative de l'assurance contre le phylloxéra, il a fixé comme suit les

H 2767-N

Prix des bois américains et plants greffés pour 1908:

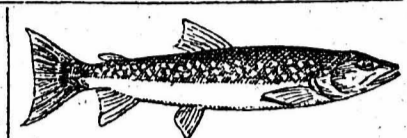
- Bois américains, quelle que soit la variété Fr. 4 les 100 mètres.
- Plants racinés d'un an 45 le cent.
- Plants racinés de deux ans 20 le cent.

jeune chien

bianc frisé, petite race, bon pour la garde, à vendre. Ecluse 31, 3^{es} à droite.

1 bicyclette Cosmos 80 fr.
 1 américaine 59 fr.
 1 dite p'fillette 40 fr.
 en parfait état

S'adresser rue de la Côte 117, (m.)



SAUMON
 au détail, 1 fr. 75 la liv.
TRUITES
 saumonées, congelées
 de 3 à 5 livres la pièce,
 à 70 cent. la livre

REGAIN

Deux à trois chars bon regain, luzerne et esparcette à 10 fr. les 100 kilos pris en grange, à vendre; on peut aussi conduire suivant conditions. — Chez Samuel Dubied, à Saint-Blaise près Neuchâtel.

Pour le 1^{er} mars

Il sera vendu, samedi matin, sur la place du Marché, devant le magasin de chaussures Hurni, de la belle viande de gros bétail à 60 et 70 cent. le 1/2 kg., ainsi que du beau gros veau de tout 1^{er} choix à 60 et 70 cent. le 1/2 kilo.

Se recommande. H. 2849 N.
 L. PABEL

Billet retour

Neuchâtel-Amsterdam, 2^{es} classe, valable jusqu'au 6 mars, à vendre. Demander l'adresse du n° 955 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

1^{er} MARS

Petits canons à poudre et à fusées
 Grand choix
PETITPIERRE FILS & C^e
 NEUCHÂTEL
 GROS ET DÉTAIL

Maigreur

On obtient des belles formes bien arrondies par la poudre fortifiante Sanatoline, contenant des sels de potasse à l'acide hypophosphorique. Réveille immédiatement les forces, fortifie tout le système nerveux. Augmentation garantie de 20 livres en 6 à 8 semaines. Très réel. Beaucoup d'attestations. Prix du carton avec mode d'emploi, 2 fr. 50 port non compris.

Dépôt chez Dr Reutter, à Neuchâtel, ainsi que de l'Histosane et du vin fortifiant Dr Reutter.

An magasin de Comestibles
SEINET FILS
 Rue des Épancheurs, 8

Malaga Brun Misa
Malaga Doré Misa
Moscatel Misa
 Vin de Madère
 à 1 fr. 30 la bouteille, verre perdu
 Nous reprenons les bout. à 15 ct

ATTENTION

A l'occasion du 1^{er} mars, il sera vendu samedi matin, dès 7 h. 1/2, sur la place du Marché, près de la fontaine, un

wagon complet

de première qualité
 à 60 et 70 cent. le 1/2 kilo
 QU'ON SE LE DISE

des Poudres et Munitions fédérales

Poudres à canon et de chasse
 Munitions p^r tous genres d'armes

Petitpierre fils & C^e, Ville
 MAISON FONDÉE EN 1848

GRANDES ENCHÈRES D'IMMEUBLES

à Colombier

Le samedi 14 mars 1908, à 7 h. 1/2 du soir, à l'Hôtel de la Couronne, à Colombier, le curateur de Paul-Eugène Paris exposera en vente, par enchères publiques, les immeubles suivants:

I. Cadastre de Colombier

- Une propriété sise au centre du village de Colombier, comprenant une grande maison à l'usage d'habitation, restaurant des Trois-Usines, vaste partie rurale et grandes caves voûtées, place de 598 m², jardin de 306 m², verger de 2515 m², passage en co-propriété de 138 m², le tout formant les articles 910, 911, 920 et 922 du cadastre, bordant les rues à l'Ouest et au Sud. Cet immeuble, d'un bon rapport tel qu'il est, conviendrait pour l'exploitation d'un grand commerce.
- Articles 1378, 1509 et 1510. A. Prêla, champ et verger d'ensemble 924 m², situés à proximité de l'avenue de la Gare, dans un quartier d'avenir.
- Article 766, f° 44, n° 14. Les Gicaines, vignes de 3040 m², dans une belle situation, au bord du chemin des Battieux.
- Article 919, f° 58, n° 20. Le Rosy, vigne de 665 m².
- Article 921, f° 37, n° 26. Les Champs de la Cour, vigne de 1220 m².
- Article 1381, f° 42, n° 36. Les Bréna Dessus, vigne de 1087 m².
- Article 462, f° 42, n° 28. Les Bréna Dessus, vigne de 1205 m².
- Article 913, f° 42, n° 18. Les Formes, vigne de 576 m².
- Article 917, f° 34, n° 1. Les Prés d'Areuse, champ de 20,030 m².
- Article 916, f° 31, n° 8. Les Prés d'Areuse, champ de 7090 m².

Ces deux derniers articles, qui se joignent et mesurent ensemble environ 40 poses, sont situés à proximité de la grève du lac, du côté de la pointe du Bied.

II. Cadastre de Boudry

- Article 2431, f° 34, n° 27. Gougillettes, champ de 3650 m².
- Article 2430, f° 34, n° 26. Gougillettes, champ de 3650 m².

Ces deux articles forment un seul mas, joignant la route cantonale, près du bureau de poste d'Areuse et de la station du tram, dans un emplacement très favorable pour bâtir.

- Article 1661, f° 25, n° 36. Les Rues, champ de 2560 m², limité à l'Ouest par le chemin du Port de Boudry.
- Article 2524, f° 24, n° 70. Chézard, champ de 5628 m², limité au Nord par la ligne du tram.

Pour tous renseignements, s'adresser aux notaires Jean Montandon, à Neuchâtel, curateur du vendeur, et Ernest Paris, à Colombier, chargé de la vente.

A VENDRE

MARÉE
 à bon marché

On vendra demain samedi, sur la place du Marché (près de la fontaine), de la marée fraîche de la Mer du Nord.

Cabillauds } 40 centimes
Aigrefins } la
Merlans } livre

N.-B. — Les poissons de mer n'ont pas besoin d'être dessalés. Le merlan se frit comme le poisson du lac. Cabillauds et aigrefins: cuisson 20 à 30 minutes suivant la grosseur du poisson, à l'eau salée; on peut ajouter un peu de lait. Se servent en sauce blanche, en sauce à la moutarde ou au beurre roux.

LAITIÈRE MODERNE, Rue du Trésor

Baisse du fromage
 FROMAGE D'EMMENTHAL, gras et salé, à 95 cent. et 1 fr. la livre
 Rabais par 5 kg.
 Œufs frais du jour à 1 fr. la douzaine

MALADIES DES POUMONS

«ANTITUBERCULINE» guérit sûrement et rapidement, même les cas les plus rebelles de catarrhe chronique des poumons, asthme, toux irritée, engorgement du poumon (mucosité), expectoration anormale, douleurs de la poitrine, amaigrissement, sueurs nocturnes, etc. Préservatif contre la phthisie. Breveté. Brillant succès! Prix: un flacon, 5 fr.; un demi-flacon, 3 fr. 50. Dépôt à Neuchâtel: pharmacie Bourgeois, à Fribourg, Ph.-L. Bourgnecht.

Coton perlé

Bas et chaussettes finis («Marque écureuil») se distinguant par leur solidité et souplesse.

Seuls fabricants de ces marques spéciales et déposés: R.10788
 J.J. Kunzi & Cie., Retorderie et Tricoterie méc., à Strengelbach (Argovie).

N.B. Ces articles sont aussi fournis au prix de fabrique par la plupart des maisons de gros. La fabrique ne fournit pas aux particuliers.

Les annonces de provenances étrangère et suisse (hors du canton de Neuchâtel et de la région des lacs de Neuchâtel, Morat et Bière) sont reçues par l'Union des Journaux suisses pour la publicité (Union réclame). Bureaux à Lucerne et Lausanne.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL
 Imprimerie WOLFRATH & SPERLÉ
 COMPTE DE CHEQUES POSTAUX
 IV 178
 ABONNEMENTS payés à ce compte, 5 centimes en plus du prix du tarif d'abonnement.

Les annonces reçues avant 3 heures (grandes annonces avant 11 h.) peuvent paraître dans le numéro du lendemain.

AVIS OFFICIELS

COMMUNE de NEUCHÂTEL

CONCOURS

La ville de Neuchâtel met au concours les plans d'un bâtiment devant contenir une grande salle de réunions et ceux d'un restaurant d'été au bord du lac. Le jury dispose d'une somme de 6000 fr. pour récompenser les auteurs des meilleurs projets. Le programme et ses annexes peuvent être réclamés à la Direction des travaux publics de la ville de Neuchâtel.

Terme du concours: 10 juin 1908.

Neuchâtel, le 20 février 1908.
 Conseil communal.

ENCHÈRES

de bétail et matériel agricole

A BOUDRY

Le lundi 9 mars 1908, dès 9 heures du matin, le citoyen Charles Hofer, fermier, aux Métairies s/Boudry, vendra à son domicile, aux enchères publiques, pour cause de cessation de culture, le bétail et matériel dépendant de son exploitation agricole, savoir:

Une jument hors d'âge, 7 vaches, 1 génisse de 5 mois, 4 chars à échelles, 1 dit à pont, 1 voiture à deux bancs, 1 charrette, 1 faucheuse Deering à deux chevaux, 1 charrau Brabant, 1 buttoir, deux herses, 1 herse à prairie, 1 hache-paille, 2 concasseurs, 1 pompe et 1 bossa à purin, 1 bécrot à vendange, 1 gros van, 1 bascule, une provision de pommes de terre et divers objets trop long à détailler.

Trois mois de terme pour le paiement.

Boudry, le 26 février 1908.
 Greffe de Paiz.

IMMEUBLES

A VENDRE

maison de rapport

L'hoirie de Henri-Louis Dubois offre à vendre tout de suite ou pour époque à convenir, la maison qu'elle possède à Fontaines (Val-de-Ruz), comprenant 6 logements. — Terrain de dégrèvement. — Eau, électricité. — Installation facile pour tous genres de commerce.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser au citoyen Emile Dubois, audit lieu. V71R

A VENDRE

à Marin près Neuchâtel, jolie propriété récente, 7 pièces et toutes dépendances. Eau, électricité. Verger de 3500 m² en plein rapport. Occasion: 25,000 fr.

S'adresser à M. H. James de Reynier & C^e.

A VENDRE

sur le parcours du tram Neuchâtel-Saint-Blaise, une

petite propriété

avec jardin, verger et vigno. Eau sur l'évier. Vue imprenable sur le lac et les Alpes. Prix et conditions avantageux. S'adresser à M. E. Bonjour, notaire, rue Saint-Monré, à Neuchâtel. H2780 N.

TRAVAUX EN TOUS GENRES

à l'atelier de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

1^{er} MARS

Assortiments au complet de Feux d'artifices soignés (inoffensifs)

FUSÉES
 GRENOUILLES
 SERPENTEUX
 COUPS DE CANON
 ALLUMETTES
 BENGALIS, etc.
 PISTOLETS ET AMORCES

VENTE EN GROS (et détail)

PETITPIERRE FILS & C^e

Treille 11, au 1^{er}. Téléphone et chez nos dépositaires:

- M. H.-L. Müller, cigares, Av. du 1^{er} Mars 6.
- M. Hanser, négociant, Cassardes, Avenier.
- M. E. Rognon, Avenier.
- M. F. Petitpierre, père, Colombier.
- M. F. Nicolet, Cerin.
- M. S. Maurer, Saint-Blaise.

PRIX MODÉRÉS

PIANO A QUEUE

cordes croisées, cadre de fer; ayant coûté plus de 3000 fr., cédé à très bas prix. Provenant de la meilleure fabrique d'Allemagne. — Adresser offres sous chiffres A 5620 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.



Beauté du corps

Santé Force

sont obtenus par un exercice journalier de 5 minutes avec «L'Antogymnaste». Toujours prêt à l'usage, point de crochets à fixer aux parois. D'une efficacité incontestable pour combattre la nervosité, l'insomnie, le manque d'énergie, l'obésité, l'anémie, l'asthme, la débilité, il peut être utilisé par hommes, dames et enfants.

Votre médecin le confirmera

Après enquête faite, un grand nombre de spécialistes, médecins, amis des sports, maîtres de gymnastique, ont déclaré que l'Antogymnaste occupe le premier rang

parmi les appareils similaires, et que le résultat de son emploi régulier dépasse les effets de la natation, de l'usage des halteres, des grandes courses, etc.

Prix: 20 fr. franco

100 gravures instructives démontrant l'usage domestique de l'antogymnaste pour hommes, dames et enfants, sont envoyées gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

En vente dans les magasins de la branche. O.F. 2597

Dépôt général:
 M. Wirz-Löw, Bâle

Pâtisserie

F. WENGER-SEILER
 22, 1^{er} MARS, 22

Tous les samedis
 Brioche Viennoises
 Pains aux Raisins

Tous les jours
 ZWIEBACKS de VEVEY
 rôtis frais tous les jours
 BISCOMES QUINCHÉ
 le meilleur des desserts

TÉLÉPHONE 288

Papeterie MODERNE

11, Rue des Épancheurs (Place Purry)

En vente l'Applicable, papier hygiénique pour W.-G. en rouleau et en cahier pour la poche.

6 rouleaux 1 fr. 75
 12 » 3 fr. 50

envoi au dehors contre remboursement, 3 fr. 90 les 12 rouleaux.

Grand assortiment de PAPETERIES (toile et autres)
 Papier à lettre blanc, teinté, deuil. — Enveloppes commerciales avec et sans impression.
 PLUMES-RESERVOIR marques Gaw, Stafford, Moors, etc.

Joli choix de cartes illustrées, telles que paysages, cartes Tuck, glacières, cartes de salon, français, allemand, italien.

Fournitures de bureau et d'école
 Ficelles en tous genres (5 % au comptant)

Se recommande,
 Vve Bourquin-Champod

2 POTAGERS

remis à neuf, à vendre d'occasion, chez H. Billaud, rue Louis Favre 32. A la même adresse, toujours joli choix de potagers neufs.

Téléphone 293.

2 POTAGERS

remis à neuf, à vendre d'occasion, chez H. Billaud, rue Louis Favre 32. A la même adresse, toujours joli choix de potagers neufs.

Téléphone 293.

2 POTAGERS

remis à neuf, à vendre d'occasion, chez H. Billaud, rue Louis Favre 32. A la même adresse, toujours joli choix de potagers neufs.

Téléphone 293.

Banque Royale Hypothécaire de la Suède

(Sveriges Allmänna Hypoteks Bank)

EMPRUNT 4% DE Fr. 15,000,000

ou 10,800,000 Couronnes de Suède, ou 12,150,000 Reichsmark

DE 1908

DIVISÉ EN 30,000 OBLIGATIONS de Fr. 500.-, ou Kr. 360.-, ou Mk. 405.-

non convertibles pendant 10 ans et remboursables au pair en 60 ans, à partir de 1909, soit par tirages au sort, soit par rachats en Bourse au-dessous du pair, suivant le plan d'amortissement qui sera imprimé sur les titres. Le premier remboursement aura lieu le 1er mars 1909.

La Banque Royale Hypothécaire de la Suède s'est réservée le droit, à partir du 1er mars 1918, et moyennant préavis de trois mois, d'augmenter le montant des amortissements ou même de rembourser la totalité des titres restant en circulation. Intérêt annuel Fr. 20.-, ou Kr. 14.40, ou Mk. 16.20, payable sans frais par semestre les 1er mars et 1er septembre, aux domiciles suivants:

- A GENÈVE: à l'Union financière de Genève, chez MM. Chauvet Haim & Co, HAMBOURG: MM. M. M. Warburg & Co, AMSTERDAM: MM. Hope & Co, STOCKHOLM: à la Caisse de la Société.

Les obligations sorties au tirage seront remboursées sans frais aux mêmes domiciles. Le paiement des coupons et des titres sortis s'effectuera net de tous impôts, à Genève, en francs français. La Banque Royale Hypothécaire de la Suède a été fondée en 1861, dans le seul et unique but de fournir aux Associations provinciales hypothécaires du Royaume, les sommes nécessaires pour les prêts que celles-ci consentent à leurs participants. Tout autre genre d'affaires lui est interdit. Son siège social est à Stockholm.

La Banque Royale Hypothécaire de la Suède n'a pas de capital propre, mais l'Etat lui a alloué à titre de dotation, une somme de trente millions de couronnes, environ fr. 41,500,000, en titres d'Etat Suédois 3 1/2%. Cette somme est destinée à couvrir les pertes éventuelles de la Banque; il n'en a pas été fait usage jusqu'à présent.

La Banque limite ses bénéfices vis-à-vis des Associations provinciales, à la somme nécessaire pour couvrir ses frais d'administration et constituer son fonds de réserve.

La Banque est administrée par un Comité de Direction de cinq membres siégeant à Stockholm, dont le Président est nommé par le Roi, le vice-président par les délégués de l'Administration de la Dette Publique, et les trois autres membres par les Associations provinciales.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Sur les 30,000 obligations de cet Emprunt, 16,000 obligations font l'objet de la présente émission en Suisse; les 14,000 autres obligations sont réservées aux marchés étrangers.

La souscription publique, en Suisse, sera ouverte le

MARDI 3 MARS 1908

au domicile des Etablissements et Maisons de Banque indiqués ci-après.

Prix d'Emission: Fr. 485.- par Obligation

Jouissance: 1er mars 1908

payable Fr. 250.- en souscrivant

» » 235.- le 3 avril 1908.

Si les demandes dépassent le nombre de titres disponibles, les souscriptions seront soumises à réduction. Des récépissés de caisse seront délivrés à la répartition par les domiciles de souscription et seront échangés contre des titres provisoires à la libération; les certificats provisoires seront échangés ultérieurement, sans frais, contre les titres définitifs, auprès des mêmes domiciles.

L'admission de l'emprunt sera demandée à la Bourse de Genève.

DOMICILES DE SOUSCRIPTION

A NEUCHÂTEL: MM. Berthoud & Co, Pury & Co.

A GENÈVE: Union Financière de Genève, Banque de Dépôts et de crédit, Banque de Genève, Comptoir d'escompte de Genève.

A GENÈVE: MM. Bonna & Co, Chauvet Haim & Co, A. Chénévière & Co, Darier & Co, Ferrier Lullin & Co, Galopin Forget & Co, Hentsch & Co.

A GENÈVE: MM. Lenoir Poulin & Co, Lombard Odier & Co, Paccard & Co, Ern. Pictet & Co, de Beaumont De L'Harpe & Co.

A BALE: Société Anonyme de Speyr & Co.

A LA CHAUX-DE-FONDS: MM. Pury & Co.

A BERNE: Banque Commerciale de Berne, MM. Marcuard & Co.

A FRIBOURG: MM. Week Aebly & Co.

AVIS: Toute demande d'adresse d'une annonce doit être accompagnée d'un nombre-poste pour la réponse; sinon celle-ci sera expédiée non affranchie.

LOGEMENTS: Rue de Flandre, 2 logements de 4 chambres, au soleil, l'un pour le 24 mars et l'autre pour le 24 juin.

A LOUER: Pour Saint-Jean, à Bel-Air-Mail, dans maison en construction, beaux logements de 5 chambres, vérandas, chambre de bain, jardin, confort moderne.

A LOUER: Petit logement à louer à une ou deux personnes tranquilles. Entrée: 24 mars. S'adresser Temple-Neuf 15, au magasin.

A LOUER A BOUDRY: à proximité des deux gares et dans jolie situation, un logement composé de 4 chambres, réduit, cuisine, bûcher, caves, lessiverie, jardin d'agrément et potager, eau et électricité, le tout dans petite villa neuve.

A louer, pour tout de suite, faubourg du Lac, logement de 3 chambres et dépendances. Etude Guyot & Dubied, Môle 8.

A louer pour le 24 mars, aux Parcs 63, La Joliette, bel appartement de 3 grandes chambres, balcon et vue magnifique. S'adresser au plain-pied.

Corcelles: A louer pour le 1er ou le 15 avril un logement de 1 chambre, 3 cabinets, cuisine et dépendances. Cave, bûcher, avec partie de jardin.

A louer à Corcelles: Grand-rue n° 4, maison récente, pour Saint-Jean, un logement de 4 chambres, cuisine, dépendances, grands dégagements autour de la maison, part de jardin, arrêt du tram, proximité de gare Corcelles et Auvier. S'adresser à Ls. Steffen, combustibles, Corcelles.

A LOUER: pour tout de suite ou époque à convenir, à la rue de l'Hôpital, magnifique appartement de 5 pièces, cuisine et dépendances. S'adresser à M. James de Reynier & Co.

COLOMBIER: A louer un local indépendant et bien placé, utilisé jusqu'ici comme atelier de serrurerie, et un logement de 5 pièces et dépendances, ainsi qu'un autre logement plus petit. S'adresser au notaire Ernest Petit, à Colombier.

Quai du Mont-Blanc, à remonter pour Saint-Jean prochain, un bel appartement de 4 chambres et dépendances. - Etude Pettipierre, notaire.

Avenue de Beauregard 9: A louer tout de suite ou époque à convenir, deux beaux appartements modernes de 3 chambres, balcon, salle de bain, part de jardin, eau et gaz et toutes dépendances, vue superbe. S'adresser à Fritz Calame, propriétaire.

A louer, à un petit ménage tranquille, un logement de trois chambres, cuisine et dépendances. S'adresser chez James Brun, Tertre 18.

A louer tout de suite ou époque à convenir, joli logement remis à neuf, 3 chambres, cuisine, vérandas chauffables, dépendances, part à la lessiverie, éventuellement jouissance d'une terrasse ombragée. Belle vue. S'adresser à Ch. Borel, La Rosière, Côte prolongée.

Logement à Boudry: 3 pièces, cuisine, jardin. Prix 275 francs. S'adresser à M. James de Reynier & Co, Place d'Armes 1, Neuchâtel.

CHAMBRES: Belle chambre. Sablons 15, 1er à droite. Jolies chambres meublées, indépendantes. Rue du Concert 2, 3me. Jolie chambre meublée, belle vue. Collégiale 10.

Chambre meublée: à louer. Prix 12 fr. Ecluse 50, rez-de-chaussée, à droite.

Chambre meublée ou non. Passage Max-Meuron 2, 1er, à droite. Jolie chambre meublée, au soleil, pour monsieur de bureau. S'adresser Terreaux 3, papeterie.

Chambres meublées, Beaux-Arts n° 19, rez-de-chaussée. c.o. Belle chambre meublée. - Rue Pourtalès 8, au magasin. c.o.

Jolies chambres meublées. Electricité. Ecluse 8, Le Gor. c.o. Belle chambre meublée, dès le 15 mars. S'adresser à M. A. Suter, faubourg du Lac 21, 1er.

Jolie chambre meublée, Sablons n° 18, 3me.

LOCAT. DIVERSES: Chambre meublée, au soleil, pour monsieur. Ecluse 46, 1er. Chambre meublée pour monsieur. St-Maurice 3. S'adr. au magasin.

Magasin: à louer pour le 24 juin prochain au centre de la ville. - S'adresser à M. James de Reynier & Co.

DEMANDE A LOUER: Jeune Suisse allemande fréquentant l'Ecole de commerce, cherche chambre et pension dans bonne famille. Offres avec prix sous chiffres H 1222 Y à Haenstein & Vogler, Berne.

Chambre et pension: Pour jeune homme de bonne famille, fréquentant l'Ecole d'horlogerie, on cherche chambre et pension dans famille distinguée n'ayant qu'un nombre restreint de jeunes gens. Prière d'adresser offres et conditions case postale 3498.

OFFRES: Jeune fille: cherche place pour le service de table ou pour aider au ménage, dans bonne famille. - Ecrire à C. E. 954 au bureau de la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Jeune fille: cherche place stable d'aide de la maîtresse de la maison dans bonne famille où elle pourrait apprendre le français, de préférence à Neuchâtel. Adresse: Lina Altbaus, Bern, Schwaneeggasse 1. B. F. 11,841

UNE BONNE DOMESTIQUE: d'un certain âge, capable, cherche place pour tout faire, dans ménage soigné, en ville. Entrée commencement ou fin d'avril. Bonnes références, gage désiré 40 fr. par mois. S'adresser par écrit à C. M. 953 au bureau de la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Jeune fille: cherche place stable d'aide de la maîtresse de la maison dans bonne famille où elle pourrait apprendre le français, de préférence à Neuchâtel. Adresse: Lina Altbaus, Bern, Schwaneeggasse 1. B. F. 11,841

PLACES: Bonne d'enfants: On cherche dans une bonne famille bernoise un jeune fille sachant coudre et repasser, ne parlant que le français, pour soigner un enfant de 3 ans 1/2. Gage de 35 fr. à 30 fr. par mois. S'adresser à M. Alt. Zurbrugg, Spitalgasse 28, Bern.

Jeune fille: propre, active et sachant un peu cuire. S'adresser à M. F. Thomet, Ecluse 6.

Jeune fille: propre et active et sachant un peu cuire. - S'adresser Terreaux 3, Papeterie.

La Feuille d'avis de Neuchâtel est un organe de publicité de 1er ordre.



SOCIÉTÉ GENEVOISE DES PRODUITS PERFECTA, VERSOIX (Genève) B.L. 398 L'entretien des parquets devient un amusement

Plus de sueurs, plus de fatigue avec LA CIRE PERFECTA. Dépositaires: M. Bourquin, rue J.-J. Lallemand; Droguerie Dardel; MM. Favre frères, rue des Chavannes; M. Matthey, rue des Moulins, M. Gaudar, Temple-Neuf; Société de Consommation; MM. Pettipierre & Co; M. Krebs, à la Ménagerie; Gacond, rue du Seyon; M. Huguenin-Robert, rue du Trésor, et M. Vadi, Côte prolongée.

FEMME de CHAMBRE: une jeune fille de bonne santé, parlant le français et sachant coudre et repasser. S'adresser rue Matile 3.

une jeune fille: sachant coudre et aider au ménage. S'adresser dans la matinée chez M. Glatthard, rue du Musée 2.

une fille: honnête, propre et active, sachant bien faire la cuisine; bon gage. - S'adresser Villa Claremont, Parcs n° 1.

une personne: ayant déjà du service et sachant bien cuisiner. Inutile de se présenter sans bons certificats. Ecrire à H. M. 951 au bureau de la Feuille d'avis de Neuchâtel.

une cuisinière: expérimentée et sachant le français. - Ecole Closelet, Les Daillettes, Lausanne. H 10,783 L

On cherche: dans bonne famille bourgeoise de Zurich une jeune fille comme aide de la maîtresse de la maison, qui parle français. Accepterait aussi jeune fille n'ayant pas de service. Gage dès le début. Frais de voyage remboursés au bout de six mois. S'adresser à M. A. Scheutermann, Nordstr. 31, Zurich IV.

Jeune fille: propre, active et sachant un peu cuire. S'adresser à M. F. Thomet, Ecluse 6.

Jeune fille: propre et active et sachant un peu cuire. - S'adresser Terreaux 3, Papeterie.

La Feuille d'avis de Neuchâtel est un organe de publicité de 1er ordre.

EMPLOIS DIVERS: Mécanicien: marié, 32 ans, sérieux, cherche place stable à Neuchâtel ou environs. Connait la grosse et petite mécanique. (Certificats à disposition). Ecrire Case 3723, Neuchâtel.

Pour jeune fille: de 16 ans, de bonne famille, on cherche occupation dans un magasin pour apprendre le français. S'adresser à M. Brunner, Saint-Caril 19, Lucerne. H 1018 Lz

Placement commercial: Jeune Allemande, de bonne famille, ayant achevé les cours de l'Ecole de commerce Wiedemann, à Bâle, cherche pour moi place dans un bureau, pour se perfectionner dans la langue française. Connait la comptabilité, sténographie, dactylographie. Offres sous B. 1276 Q. à Haenstein & Vogler, Bâle.

M. S. 906: place pourvue MERCI COUTURIÈRE

JEUNE HOMME: robuste, 22 ans, exempt du service militaire, ayant instruction secondaire et quelques connaissances du français, cherche place pour tout de suite dans hôtel, bureau ou d'aide dans pharmacie, de préférence en France. Prétentions modestes. Offres à A. Oberholzer, auf dem Rohre (Zurich).

Jeune fille: est recherchée pour le 15 mars, auprès de 3 enfants de 12, 11 et 5 ans, dans bonne maison bourgeoise. Elle doit savoir coudre et repasser et connaître à fond la langue française. Vie de famille. Offres avec indication des prétentions, photographie et copies de certificats à L. Wohlschlegel, Karlsruhe i/B., commerce d'articles de luxe, Kaiserstr. 173. M. B. 11,770

Institutrice: de langue française, diplômée, protestante, sachant un peu l'anglais, est demandée pour bon pensionnat de Lausanne. Entrée commencement d'avril. S'adresser à M. E. Roulet, L'Avant-Poste, Lausanne.

COUTURIÈRE: Une couturière demande des journées. - Pour renseignements, s'adresser à M. Cavarsani, Beaux-Arts 10, 1er.

Porteur de pain: de 18 à 20 ans, actif, fort et honnête, est demandé. - S'adresser au bureau de la Consommation, Sablons 19, de 11 heures à midi.

Représentant: Homme marié, âgé de 30 ans, disposant d'un capital important comme garantie, cherche représentation pour bonne maison connue. Faire offres écrites à F. T. 918 au bureau de la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Bonnes ouvrières: COUTURIÈRES et assujetties: sont demandées tout de suite chez M. Wagner, Beaux-Arts 17, Neuchâtel.

Demande de place: Jeune employé, sérieux, plusieurs années d'activité dans les bureaux, encore en place, cherche engagement pour se perfectionner dans la langue française. Références de 1er ordre. Offres sous chiffres 075 A à Orell Füssli, publicités, Aarau. (B L 402)

BOULANGER: On demande un jeune ouvrier sachant travailler seul et muni du livret. Demander l'adresse du n° 945 au bureau de la Feuille d'avis de Neuchâtel.

représentants: pour articles huiles alimentaires et savons; bonne provision. Article pouvant facilement se placer entre autres occupations. - S'adresser à H. K. 120, poste restante, Neuchâtel.

A VENDRE: 600 bouteilles vides à vendre. S'adresser Evolo 10.

Poudre à lessive: au borax et à la térébenthine. Lave d'elle-même.

Représentant: Homme marié, âgé de 30 ans, disposant d'un capital important comme garantie, cherche représentation pour bonne maison connue. Faire offres écrites à F. T. 918 au bureau de la Feuille d'avis de Neuchâtel.

personne de confiance: Une famille belge habitant Kieff (Russie) cherche une

Bonnes ouvrières: COUTURIÈRES et assujetties: sont demandées tout de suite chez M. Wagner, Beaux-Arts 17, Neuchâtel.

Demande de place: Jeune employé, sérieux, plusieurs années d'activité dans les bureaux, encore en place, cherche engagement pour se perfectionner dans la langue française. Références de 1er ordre. Offres sous chiffres 075 A à Orell Füssli, publicités, Aarau. (B L 402)

SAUCISSONS de Francfort: à 35 cts. la paire

SAUCISSONS de Gotha: METTWURST

8 chèvres: prêts aux cabris, à vendre. S'adresser à G. Blanck, Cornaux.

TOUSSENT: Contre rhumes de tous genres, coqueluche, etc. Rougeole et grippe. Préserve de la diphtérie.

Sirop BURNAND: de Edm. Burnand, pharm. Lausanne. - Dans toutes les pharmacies, seulement en flacons, 1 fr. 25 et 2 fr.

TRICHOL: qui rend aux cheveux gris ou blancs leur couleur et beauté primitives. Succès garanti. Beauté coupée de lettres de remerciements.

SAUCISSONS de Francfort: à 35 cts. la paire

SAUCISSONS de Gotha: METTWURST

SAUCISSONS au foie truffé: Au magasin de Comestibles

SEINET FILS: Rue des Epancheurs, 8

Le bureau de la Feuille d'avis de Neuchâtel, rue du Temple-Neuf, 1, est ouvert de 7 heures à midi et de 2 à 6 heures. Prière de s'y adresser pour tout ce qui concerne la publicité et les abonnements.

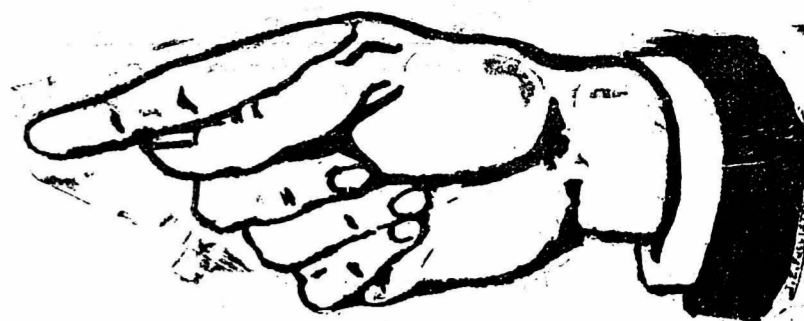
SAUCISSONS au foie truffé: Au magasin de Comestibles

La 23^{me} Grande vente de Blanc va prendre fin

SAMEDI 29 FÉVRIER

que chacun profite donc de faire ses achats; les assortiments sont très complets

HALLE AUX TISSUS - 2, rue du Seyon, NEUCHÂTEL



FRITZ MARTI Soc. anon., BERNE. Dépôt à YVERDON (Place de la gare)



Recommande: HERSES à PRAIRIES système LAACKE les plus éprouvées, avec dents forgées en acier et élément d'assemblage sans pareil; elles se distinguent par leur simplicité, exclusion complète de pièces compliquées et inutiles, facilité de remplacement de chaque pièce, solidité à toute épreuve, durabilité, résistant beaucoup d'années sans nécessiter de réparations et sans traces d'usure sensible, rendement de travail supérieur et intensif. La meilleure des herseuses connues. Nombreuses adaptations à disposition. ROULEAUX pour champs et prairies. CHARRUES, semoirs, distributeurs à engrais, pompes à purin.

Représentant: M. Emile JAVET, mécanicien, ST-MARTIN PROSPECTUS GRATIS ET FRANCO

H. HINTERMEISTER
TERLINDEN & C^{ie}
Successeurs
Rue Saint-Maurice,
sous l'Hôtel du Lac
NEUCHÂTEL

TEINTURERIE
ET
LAVAGE CHIMIQUE
La plus importante maison
de ce genre en Suisse
OUVRAGE TRÈS SOIGNÉ
SERVICE A DOMICILE

Aux Ménagères
MESDAMES,
Pour cuisiner, servez-vous d'un potager
« ZEHRINGIA »
de fabrication suisse
Son exécution est soignée et son fonctionnement est garanti.
MODÈLES DEPUIS 60 FRANCS
Ce potager est à grille, il brûle tous les combustibles. Sa disposition intérieure, la fini de ses détails, son prix modique en font ce que vous pouvez acheter de meilleur.
Au magasin A. LERSCH




SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION
Vins en bouteilles

Neuchâtel, blanc	0.70
rouge	1.35
Bordeaux	0.65
Silliman	1.65
Saint-Estèphe	2.20
Saint-Emilion	1.20
Bourgogne	0.75
passé tout grains	1.30
Mercuray	1.20
Fleury	1.65
Beaujolais	0.95
Mâcon	0.65
Arbois	0.65
Malaga doré, Misa, vieux	1.15
la bouteille, verre à rendre.	

DOSIERS
SOUPERT & NOTTING
à Luxembourg (Grand Duché)

Offre exceptionnelle Franco port et emballage, colis postaux à notre choix, variétés d'étoffe, ne désappointant jamais. Traités de culture sur demande, gratuits avec l'envoi.
20 jolis rez-de-terre fr. 8.50 15 grimants ornem. fr. 9.50
20 splendides » 10.00 8 demi-tiges select. » 8.25
20 nouveautés » 18.50 10 hautes tiges » 18.00
Catalogue illustré 2500 variétés franco sur demande.

Maison fondée en 1855, les plus anciennes cultures du pays, les plus renommées du monde, fournisseurs de 6 cours, décorés de hauts ordres. Paris 1900, membres du jury supérieur.

CHAUFFAGE CENTRAL
GRANDE ÉCONOMIE DE COMBUSTIBLE PAR LA NOUVELLE CHAUDIÈRE SULZER
TÉLÉPHONE 37, RUE DES MOULINS, 37 TÉLÉPHONE
ED. PRÉBANDIER & FILS, NEUCHÂTEL



Vermouth de Turin
VÉRITABLE
à 1 fr. le litre
Se recommande,
J. Heckle, comestibles
6 Rue du Bassin, 6 - Téléphone 827

Photographie Olsommer
Palais-Rouge, Escaliers de la Gare
NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL
Spécialité d'agrandissement et de reproduction
d'après n'importe quelle photographie

D. BESSON & C^{ie}
8, PLACE DU MARCHÉ, 8



Maison spéciale pour les articles:
PORCELAINE
CRISTAUX
VERRE
Articles de ménage et fantaisie
Escompte 5% au comptant

VERMOUTH
de TURIN, 1^{re} qualité
1 fr. 20 le litre, verre compris
Le litre vide est repris à 20 cent.
Au magasin de comestibles
SEINET Fils
Ruedes Epancheurs, 8
3 chevaux
dont un bon rouge clair, trois ans, plus cheval et jument forts pour le trait, hors d'âge, à vendre. Prix doux. S'adresser à Numa Jequier, à Fleurier.

Engrais de St-Gobain
J'informe, comme d'habitude, ma clientèle, que ces engrais seront livrés dans le courant février en gare Saint-Blaise, Landoren et Cornaux.
1. Superphosphate riche de Saint-Gobain pour prairies.
2. Superphosphate potassique pour pommes de terre et plantage.
3. Superphosphate Azoté pour blé et avoine.
4. Engrais complet.
Payable à 90 jours
Tous ces engrais sont garantis et placés sous le contrôle des établissements fédéraux. Vente de l'année précédente: 60 millions de francs.
Représentant pour le Vignoble:
ALFRED ISCH.
Cornaux, janvier 1908.
La FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL en ville, 2 fr. 25 par trimestre.

Mme FUCHS
Terreaux 3, toujours bien assortie en:
Soie blanche, noire, couleurs. Passementeries, très bas prix. Dentelles.
Coupons de soie depuis 1 fr. 70 le mètre.
Blouses brodées.
The diurétique
recommandé aux personnes souffrant de catarrhes de vessie.
Pharmacie D' Reutter
Pour cause de départ
à vendre mobilier complet, batterie de cuisine, vaisselle, glacière, etc. le tout à l'état de neuf. Demander l'adresse du n° 942 au bureau de la Feuille d'avis de Neuchâtel.

GRAND BAZAR SCHINZ MICHEL & C^{ie}
PLACE DU PORT NEUCHÂTEL
1^{er} MARS
Canons à poudre et à fusées
Pistolets et Amorges, Fusées, Pétards, Grenouilles, etc.




LE TRÉSOR DE MÉRANDE
PAR
J.-H. ROSNY

— Je suis perdu! songeait-il. Par un hasard unique, j'avais pu découvrir, ce qui arrive à si peu d'hommes, celle-là exactement que je voulais, celle-là seule qui peut me plaire sans restrictions! Hélas! si je ne l'avais pas connue, j'aurais eu ce demi-choix qui permet de se consoler facilement après une déception... ce demi-choix qui est moins dû à la chance qu'à la volonté, et qui, au lieu de faire presque tout l'amour de ce monde! Il n'y a pas un homme sur cent mille qui trouve la femme qu'il s'élance à aller chercher, et j'avais trouvé cette femme. Ah! ma vie aurait été trop belle... Il faut rentrer dans le rang, pauvre homme!

L'idée du suicide le hanta; il lui fut presque doux de se voir rendre à la terre pour dormir le grand sommeil. Mais se révoltant de toute la force de sa jeunesse et de sa volonté:
— Je lutterai! Vouloir, c'est pouvoir. Je veux!

Il se releva. Il médita. Cent projets se pressaient dans sa tête. Et de plus en plus il sentait l'impossibilité de réaliser son but en Europe. Les pays nouveaux l'attiraient: Afrique, Amérique, Océanie. Là seulement il y avait assez d'inconnu, assez d'entreprises neuves, assez de terres vierges et de fermentation humaine pour réussir! Et tout à coup il songea à son oncle Philippe Mérande, parti depuis dix ans et qui deux fois déjà avait fait fortune.

— Je luttai! Vouloir, c'est pouvoir. Je veux!

Il se releva. Il médita. Cent projets se pressaient dans sa tête. Et de plus en plus il sentait l'impossibilité de réaliser son but en Europe. Les pays nouveaux l'attiraient: Afrique, Amérique, Océanie. Là seulement il y avait assez d'inconnu, assez d'entreprises neuves, assez de terres vierges et de fermentation humaine pour réussir! Et tout à coup il songea à son oncle Philippe Mérande, parti depuis dix ans et qui deux fois déjà avait fait fortune.

tune et deux fois s'était ruiné pour avoir voulu décupler ses capitaux en des entreprises rapides et hasardeuses.

Depuis trois ans on n'avait de lui aucune nouvelle. Sa dernière lettre, datée de juin 1895, arrivait de Dienné, au Soudan, et annonçait son départ pour le Sud. Cette lettre, adressée au père de Jacques, Edmond Mérande, atteint déjà de la maladie qui devait l'emporter six semaines plus tard, était pleine de la plus ardente espérance. Philippe se déclarait cette fois sûr de réussir, à la seule condition que la fièvre, les bêtes sauvages ou les hommes ne missent pas fin à son existence.

— Ou est-il? se dit pensivement Jacques... dans quelle brousse, dans quel désert de sables, dans quelle forêt vierge promène-t-il sa vie aventureuse? A-t-il succombé ou a-t-il réellement fait fortune? Ou bien pauvre et désabusé, est-il revenu parmi les civilisés? Ces réflexions distraient sa peine. Il se promenait de long en large, agité, la cervelle bouillonnante de questions et de rêves. Par moments, un choc brusque, un long déchirement au cœur l'interrompait, et l'image de Claire, éblouissante et douce, le remplissait d'angoisse.

L'idée lui vint d'ouvrir ses lettres. Il les prit avec indifférence, regarda les adresses et poussa un cri de saisissement en voyant sur l'une d'elles, adressée à son père, le timbre de Bammakou. Il resta une bonne minute à retourner la lettre, agité par la peur d'une mauvaise nouvelle.

— Car enfin, murmura-t-il, ce n'est pas l'écriture de mon oncle... et s'il est question de lui là dedans, ce ne peut être que pour annoncer un malheur!

Il déchira l'enveloppe d'une main tremblante. Il y trouva trois feuillets. Sur le premier, une écriture étrangère; sur les deux autres, jaunis, maculés et un peu déchirés, l'écriture de l'oncle Philippe. Jacques lut le premier feuillet.

Bammakou, 1^{er} février 1898.
« Monsieur,
La lettre et le document ci-joints m'ont été transmis par un porteur soudanais qui accompagnait Philippe Mérande dans son voyage d'exploration vers le Sud. Je vous les envoie tels quels, sans les faire recommander, selon le vœu, que je ne m'explique pas, de votre frère, mais j'en fais prendre une copie exacte, afin de faire de nouvelles expéditions si je ne recevais pas d'accusé de réception. Ami de Philippe Mérande, je suis tout à votre disposition pour telles recherches que vous voudrez bien me demander de faire.
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.
Maurice Derval.
Sur le second feuillet, écrit au crayon, d'une écriture tremblée, et en très mauvais état, Jacques lut:
« Mon cher Edmond,
Je vais mourir. Des bandits anglais, arabes et nègres nous ont enveloppés, ma petite troupe et moi. Nous avons pu nous retrancher et le combat dure depuis quarante-huit heures. Il touche à sa fin. Presque tous mes compagnons sont morts ou dangereusement blessés. Quelques-uns ont pu fuir. Il ne reste de valides que deux hommes, les plus fidèles, d'ailleurs, et les plus braves. La nuit approche; ils pourront sans doute, agiles et pleins de ressources, fuir dans les ténébres. Quant à moi, avec dix balles dans le corps et une jambe brisée, ma carrière est finie. C'est ici mon adieu... Je vous ai profondément aimé, toi et ton fils, et j'avais fait le rêve de vous donner la richesse. Le destin n'a pas voulu... Kounou ou Niembé porteront ce billet à Bammakou, d'où l'un de mes amis d'Afrique te le fera parvenir. Si la fortune te vient un jour, c'est mon désir que tu récompenses ces deux compagnons admirables: leur dévouement a été supérieur à tout éloge. Je l'envoie avec

ceci, cher frère, les nombres que tu m'as demandés pour ta grande étude sur l'Afrique. Ils sont exacts jusqu'à la minute: tu pourras sûrement en tirer des déductions intéressantes. Adieu encore, la nuit est presque venue... mes yeux se voilent... Je n'ai plus qu'un moment à vivre... adieu!
Philippe.
De grosses larmes jaillirent des yeux de Jacques.
Pauvre oncle Mérande! Qu'elle a raison, la mélancolique sagesse populaire de dire qu'un malheur ne vient jamais seul!
Il prit le troisième feuillet. Écrit à l'encre bleue, d'une main ferme, évidemment antérieure de plusieurs jours, peut-être de plusieurs mois, à la suprême lettre de Philippe, il était sale et roussi, mais en très bon état et fait d'un papier à la fois souple et résistant. Jacques le regarda curieusement. Il n'y comprit rien et supposa qu'il se rapportait à l'une de ces nombreuses statistiques scientifiques dont s'occupait son père, à la fois géographe, géologue, météorologiste, hydrographe et électricien.
Voilà, d'ailleurs, les premières lignes du document:
1^{re} Région — 161,7 25,151 19, 3592 35920 53, 191551 115,293 155,152 1159992, 190 35,15193017 79115,9 151,30195
2^{de} Région — 215,56925 1511015 51,506 195,5 1519, 106 15,251 7,15195 25,5191 15,152 159 53,15192 156,1592 105195 1,1519151 2520 15
Après un court examen, Jacques rejeta ce grimoire sur la table.
— Voilà qui aurait sans doute fait bien plaisir à mon pauvre père! se dit-il.
Et il pensa à autre chose. Si pénible que lui fut ce nouveau malheur, il ne pouvait cependant le distraire de ses projets: il l'y reportait au contraire; un sourd sentiment de vengeance contre les meurtriers de son oncle le

faisait songer à partir pour ces mêmes régions où le malheureux avait succombé.
En ce moment on sonna à la porte d'entrée. Jacques, qui n'attendait personne sinon sa femme de ménage, hésita avant d'aller ouvrir. L'idée de parler à l'un de ses semblables lui était importune. Néanmoins il descendit et alla tirer la porte. Il poussa un cri, sinon de joie, du moins de satisfaction sincère: le seul être qu'il désirait voir était devant lui.
II
Le document demeura impénétrable
Ce n'était ni plus ni moins que M. Jean-Alfred Salvayre, membre de l'Académie des sciences, officier de la Légion d'honneur. Au physique, un grand homme pâle et sec, qui cachait une humeur vive sous des dehors impassibles. Un cerveau de génie, d'ailleurs, malgré que les honneurs fussent venus le trouver à un âge où les savants originaux sont encore isolés et où les charlatans et les vulgarisateurs seuls ont leur couvert mis à la table officielle. Le hasard avait tout fait. Cet esprit, qui ne se passionnait que pour les recherches profondes, avait trouvé en se jouant une de ces machines que le public prend pour les grandes découvertes, alors qu'elles ne sont que les bagatelles de la science. Il avait parlé de sa découverte avant de prendre un brevet, et un loup-cervier scientifique, s'étant empressé de profiter de cette négligence, avait fait fortune. Mais le public et les chroniqueurs surent néanmoins le nom de l'inventeur véritable; ils réclamèrent pour lui une justice qu'ils auraient refusée s'il s'était agi d'une découverte importante. Si bien que l'Académie des sciences et les ministres se virent forcés de lui rendre la main et que Jean-Alfred Salvayre se trouva être officier de la Légion d'honneur et membre de l'Académie des sciences à l'âge de quarante ans. Il s'était laissé faire. Il n'attachait guère d'importance aux distinctions,

pas plus qu'il n'éprouvait le besoin de les décorer.
— Elles ont, disait-il, l'avantage de rassurer sur les misères de la vieillesse. Un membre de l'Académie des sciences, un officier de la Légion d'honneur est toujours un peu « tabou ». Il peut avoir des malheurs, mais on ne le laissera tout de même pas élever de faim dans sa vieillesse.
Salvayre, oncle maternel de Jacques, avait été un second père pour le jeune homme. Moins distrait qu'Edmond Mérande, il s'occupait de ceux qu'il aimait avec une sollicitude exquise. Dès l'enfance, le petit Jacques montra pour lui une prédilection passionnée. Après la mort de Mme Mérande, le savant se chargea de l'éducation de son neveu et prit sur lui un tendre ascendant qui ne devait finir qu'avec la vie de l'un ou de l'autre.
A la vue du visage défait et des yeux rougis de Jacques, Salvayre poussa une exclamation:
— Eh! mon pauvre garçon, comme te voilà fait!
Jacques lui prit vivement la main, le mena à l'étage, montra la lettre de Philippe Mérande et s'écria:
— Tu vois!... De plus, M. Desfontaines me refuse la main de Claire, ou, du moins, il exige que je fasse d'abord fortune.
Salvayre n'était pas démonstratif. Son regard seul marqua la pitié qu'il éprouvait pour son neveu. Mais sa voix resta calme.
— C'était, dit-il, dans l'ordre des choses. Philippe Mérande portait en lui dix chances de mort pour une de succès. C'était un étroit tragique. Ses yeux marquaient la catastrophe. Et si je n'aurais pas été surpris de le voir revenir parmi nous dix ou vingt fois millionnaire, je ne suis pas étourdi non plus qu'il ait péri violemment. Quant à ton échec — relatif — chez Desfontaines, je ne t'ai pas laissé ignorer que je m'y attendais.
(A suivre.)

Mesdames, veuillez encore profiter de la Grande Vente annuelle en Février des Articles BLANCS - Au Rabais NOUVEL ARRIVAGE

Le plus grand choix en Cretonne, Shirting, Guiné, Renforcé, Madapolam, etc., pour Chemises, Lingerie fine et ordinaire. — Le plus grand choix de toile en largeur 120, 150, 175, 180 et 200 cm. en mi-blanche et blanchie, pour Draps de lit, etc. — Toile de fil et mixte, qual. suisse et des Vosges, petite et grande largeur, pour Tabliers de ménage et de profession et pour Draps de lit.

GRAND CHOIX DE NAPPAGE AVEC SERVIETTES ASSORTIES ET AUTRES Nappages en couleur, grand choix, beaux dessins, lavables, en 120, 135 et 150 cm.

Essuie-mains, Linges de toilette et de cuisine écus et blanchis. — Linges de tables et Essuie-services au mètre et à la pièce. — Linges-éponges et gaurés avec franges. Linges-éponges au mètre.

Grand choix de Tapis de lits blancs et en couleurs, nouveaux superbes dessins. Piqué blanc molletonné et Piqué sec. — Damas et Basins grande largeur. — Rideaux Guipures, blancs et crème. — Grands et petits rideaux assortis et autres.

Spécialités pour Trousseaux : Crin d'Afrique, Crin animal en noir et blanc, Laine pour matelas, Capok pour coussins, Couteils, Plumes, Duvels, Couvertures, Descentes, Cretonne et Crêpe meubles, Damas laine, Cretonne et Limoges grande largeur pour enfourrages, Toile caoutchouc et Molton extra pour lits.

PROFITEZ, S. V. P.

« AU LOUVRE » X. KELLER-GYGER, rue du Seyon NEUCHÂTEL

MAGASIN DE CHAUSSURES C. BERNARD

RUE DU BASSIN

Assortiment complet de CAOUTCHOUCS

anglais, russes et américains pour Messieurs, Dames, Fillettes et Enfants

Grand choix de SOULIERS POUR SOIRÉES

Se recommande,

C. BERNARD

AVIS DIVERS

Institutrice diplômée (brevets suisse et étranger) donne chez particuliers ou dans pensionnats leçons de grammaire ou de littérature française. S'adresser à n° 138 poste restante Neuchâtel.

Jardinier capable

se recommande à la population de Coffrane et environs pour tous les travaux de son métier, ainsi que pour l'élagage des arbres. — Vente de graines.

Samuel Schumacher, jardinier Coffrane

TEMPLE DU BAS

Vendredi 28 février 1908, à 8 heures du soir

Conférence publique et gratuite

donnée sous les auspices de

l'Union chrétienne de Jeunes Gens

SUJET :

LIBRE-PENSÉE ET LIBRE-CROYANCE

par

M. G. FULLIQUET, professeur à Genève

A l'issue de la Conférence, collecte en faveur de l'Union Chrétienne.

Süddeutsche Kabelwerke A. G., Mannheim

MM. les Actionnaires sont informés que la

10^{me} Assemblée générale ordinaire

est convoquée pour mercredi 18 mars 1908, à 11 heures, à l'Effektensaal de la Bourse, à Mannheim.

ORDRE DU JOUR

- 1. Présentation du rapport de la Direction et du Conseil de surveillance. Présentation du Bilan et du Compte de profits et pertes.
2. Décharge à donner à la Direction et au Conseil de surveillance.
3. Répartition du bénéfice net.
4. Proposition de modification à l'art. 6 des statuts, dans ce sens que la Direction pourra être composée à l'avenir de un ou de plusieurs membres.

Pour assister à cette assemblée les Actionnaires sont invités à déposer leurs titres jusqu'au 18 mars 1908, soit au siège de la Société à Mannheim, soit à l'une des adresses ci-dessous :

- 1. Pfälzische Bank, à Ludwigshafen a. Rh., Mannheim, Francfort a. M. et ses autres succursales.
2. Süddeutsche Bank, à Mannheim et Worms.
3. DuPasquier, Montmolin & Co, à Neuchâtel.
4. Hugo Thalmessinger & Co, à Ratisbonne.

Le Président du Conseil de surveillance,

C. ESSWEIN, Kgl. Kommerzienrat.

Art décoratif et art graphique

Nous sommes allés voir à l'atelier d'art décoratif de notre ville un vitrail que M. Heaton vient de terminer pour l'église de Schüpfen (canton de Berne). Le caractère de cette œuvre doit s'accorder avec celui de l'édifice, qui est d'une époque tardive, mais nous avons pu constater la même richesse et profondeur de tons, la même simplicité d'arrangement et de technique que nous avions remarquées déjà dans les vitraux pour Saint-François à Lausanne.

M. H. nous a expliqué qu'en travaillant à ce vitrail il avait eu en tête la superbe verrière de Santa Maria Novella de Florence, qui date du premier moment de la Renaissance, mais qui est encore faite dans l'esprit des vitraux du 13^{me} siècle. Il a créé une œuvre originale tout en respectant les besoins de la technique, laquelle, sans fard ni subterfuge, donne à chaque art sa beauté spéciale.

Notre pensée s'est reportée aux autres œuvres que nous avons vues exposées dans cette même salle et dont nous avons parlé ici en son temps et aux mosaïques en particulier qui ont vu le jour dans cet atelier. On peut voir dans la salle les innombrables tiroirs où dorment les émaux qui attendent depuis sept ans qu'on les sorte de l'oubli. D'où vient que ce bâtiment qui a été construit spécialement en vue

des mosaïques n'ait plus été utilisé depuis si longtemps dans ce but ?

Parmi les œuvres en mosaïque pour lesquelles l'atelier fut conçu, celle du Musée national était la plus importante. Pour en traiter les nombreux panneaux, on a fait un demi-panneau à titre d'essai — et on y a essayé plusieurs systèmes. Finalement on a commandé un premier panneau, avec l'engagement formel de la part de l'exécutant de suivre les instructions écrites de l'auteur du carton. Celui-ci a exigé une exécution en fac-similé — même au point de suivre en certains cas les marques du pinceau. Le premier panneau exécuté, un second fut commandé, ensuite qu'on était en train de continuer quand la fin prématurée de l'artiste arrêta brusquement les travaux. Toutes les recherches, les essais, les retouches, le demi-panneau qui aurait dû se répartir sur le total de l'œuvre restaient donc ainsi à la charge de l'atelier.

Pour comble de malheur, c'était le moment où la guerre du Transvaal avait arrêté l'essor économique de l'Angleterre et un temps de calme plat pour la France après l'exposition de 1900. L'épreuve était dure pour l'atelier. M. H. combla le vide comme il put, en faisant de la marqueterie et, surtout, en reprenant son ancien métier de peintre-verrier ; il fit de nombreuses démarches pour obtenir du travail du dehors et eut des commandes de Paris, de Londres, de Strasbourg, etc, mais il est fort difficile d'avoir un écoulement régulier

dans un travail de ce genre, lorsqu'on doit le chercher à distance.

Après plusieurs années d'attente, voyant que les concours pour les mosaïques de Zurich n'aboutissaient pas, et trouvant de son devoir d'utiliser l'atelier qui avait été installé au prix de bien des sacrifices, M. H. proposa de faire les cartons des mosaïques lui-même.

D'autres considérations encore le poussaient à cette démarche : il était au courant des études qui s'exécutaient en Angleterre dans l'art de la mosaïque. On avait exécuté dans la cathédrale de Londres pour plusieurs millions de travaux en mosaïques qui avaient attiré l'attention sur cet art spécial, avec la connaissance acquise et les expériences faites pendant le demi-siècle qui avait précédé ces grands travaux, on était arrivé à une compréhension de la question qu'on ne peut prétendre posséder là où l'on ne fait que commencer à s'en occuper. M. Heaton a cru devoir tenir compte de ces expériences et de ce qu'il avait acquis. Un architecte, Harrison Townsend, s'étant fait une spécialité de ce domaine, avait donné des conférences devant la société royale des architectes britanniques et les conclusions auxquelles il arrivait étaient confirmées par d'autres.

Ce qui ressortait en premier lieu de ces études, c'est que les anciennes mosaïques, jusqu'au 16^{me} siècle, ont été faites par le compositeur lui-même. Voici ce que dit Harrison Townsend de certains panneaux d'une chapelle de Saint-Marc à Venise datant de 1430 : « C'est avec ces panneaux qu'on approche

Banque Cantonale Neuchâteloise

SERVICE D'ÉPARGNE

A partir du 1^{er} janvier 1908, la Banque sert à ses déposants un intérêt de

4 % l'an jusqu'à 5000 fr.

montant auquel est limité le contenu d'un livre

Il est rappelé qu'on peut verser jusqu'à 5000 fr. en une ou plusieurs fois.

Neuchâtel, 29 novembre 1907. LA DIRECTION.

EMIGRATION !



pour tous les pays outre mer par tous les grands ports de mer, particulièrement pour l'Amérique du Nord par Havre et pour l'Amérique du Sud par Marseille aux prix et conditions les plus avantageux par l'entremise de

Zwischenbart, Bâle

ou ses représentants : A. Court, maison Court & Co, Neuchâtel; Jean Blesi, caféier, rue du Parc 49, La Chaux-de-Fonds. Accompagnement personnel une fois par semaine jusqu'au port (départ). Bureaux à New-York et Buenos-Aires. B. L. 331

1908 Places de Saison 1908

PERSONNEL D'HOTEL

A côté du Bureau officiel de placement, une annonce dans le « Luzerner Tagblatt » journal le plus répandu dans la contrée du Lac des Quatre-Cantons et dans les hôtels, est très recommandée. Les insertions concernant les offres et demandes d'emploi sont à adresser à l'administration du « Luzerner Tagblatt » à Lucerne.

1908 Places de Saison 1908

BONNE ANNÉE!

On écrit de Tanger au « Journal de Genève », à la date du 13 février :

C'est aujourd'hui l'Achour, le 1^{er} « Moharem », le Nouvel-an des Marocains. Din, din, font les sonnettes des porteurs d'eau. Les sonnettes de cuivre brillant font un gai et assourdissant carillon, les sonnettes qui pendent le long des autres rebondies font la joie du peuple. De l'eau! de l'eau! crient les marchands qui courent dans la foule en brandissant des gobelets bien astiqués. Qui veut de l'eau? De la bonne eau du Nouvel-an mil trois cent vingt-six. Aujourd'hui ce sont les richards qui paient les porteurs d'eau et tout le monde peut boire gratis. Qui veut de l'eau? Elle est pour rien. Vive le Nouvel-an!

Entre les portes du Sokko et celle du Marché quelle cohue! Les enfants se fauillent à travers l'encombrement des gens et des chevaux, ils vont auprès des marchands de bijoux, qui ont étalé par terre des choses tentantes, et là, formés en cercle, serrés les uns contre les autres, les enfants ne s'inquiètent pas de la bousculade, et regardent leurs petits burnous des jours de fête tombant en beaux plis jusqu'à leurs pieds; ils sont écarlates, vert pomme, jaune d'or ou bleu d'azur.

Les femmes, pareilles à d'énormes paquets, s'avancent en groupes compacts et vont se planter devant les étalages de cruches peintes, que vendent les gens du Rif. Elles vont aussi admirer les couffins remplis de dattes, de noix, de figues et d'amandes. Elles bavardent, elles s'amuse comme de petites folles, malgré leurs lourds et solennels voiles de laine blanche, qui laissent seulement passer la pointe des babouches rouges.

Les hommes, en courtes djellabas brunes, vont et viennent, fiers de sentir quelques piécettes d'argent au fond de leur large bourse en cuir brodé. Peu leur importe de jeûner demain, s'ils peuvent aujourd'hui faire bon-banc! Ils achètent des pâtisseries qu'on débite en plein vent, des mélanges d'amandes et de miel, ou bien des couronnes dorées et boursouflées, toutes chaudes et suintant l'huile. L'odeur des fritures vous prend à la gorge. La viande hachée, mise en brochettes, grille sur des fourneaux de terre et, partout, ce n'est que mangeaille, figures barbouillées et doigts sales.

Le bruit est assourdissant. Celui qui vend des oranges crie fort, mais, à côté, celui qui

vend des pommes crie plus fort encore. Le marchand de flûtes et de tamtams fait essayer tous ses instruments de musique par la clientèle. Des gamins jouent avec des crécelles et des trompettes.

Balok! Balok! Dans cette cacophonie, dans ce tourbillon, il faut encore songer à se garer. Voilà un noble qui passe, tout encajonné de blanc sur sa mule caparaconnée de rouge. Derrière lui viennent les enfants du chérif d'Ouezzan, que des serviteurs soutiennent à cheval. La foule respectueuse se précipite pour baiser les pantoufles des descendants de Mahomet. Et, d'un geste charmant et grave, le plus petit, qui a trois ans, étale son manteau, qu'un vieil aveugle embrasse dévotement.

Balok! Balok! Maintenant il faut faire place à une élégante amazone, à la femme d'un ministre plénipotentiaire. Malgré les objurgations des soldats et des cavaliers qui l'accompagnent, les Marocains ne se dérangent pas. Alors, en se voyant avec sa toilette du Bois de Boulogne en cette foule d'Orient, odorante et pittoresque, la jolie Américaine se met à rire de bon cœur. Des rires lui répondent, et l'on se tasse pour la laisser suivre son chemin.

La foule est familière, un peu brutale, mais pas méchante. Un nègre passe, venant de l'abattoir, ayant sur le dos un bœuf écorché, dont le sang dégoutte à terre et balafre plus d'un vêtement neuf. C'est à peine si quelques disputes éclatent, aussi sonores qu'amicales.

Tout le monde paraît content, et mesdames les pucelles le sont plus encore que tout le monde. Elles changent de domiciles, elles pululent, et font des sauts prodigieux. Le Nouvel-an à Tanger confirme ce dicton des soldats de Casablanca : « La poussière du Maroc est faite avec des pucelles ». Pourquoi s'en plaindre, puisque Allah, qui donne la vie aux hommes, la donne aussi aux pucelles!

Sous une voûte, près des marchandes de lait, un mendiant, aux airs de sorcier, s'agite en répétant des bénédictions monotones. Armé d'une longue et flexible baguette, il désigne les êtres généreux dont il espère une obole. Il secoue frénétiquement sa brosse à cheveux bouclés et, d'une main, caresse la petite chèvre noire, son inséparable compagne, qui bêle pour attirer l'attention sur ce saint homme. Malheureusement, il a un concurrent : un magnifique personnage assis entre les Deux Portes; il est vêtu d'un caftan émeraude, paré d'une barbe blanche qui s'étale jusque sur ses genoux, et armé d'une houlette représentant l'insigne d'une grande secte. Ce

mendiant-là, dont on baise les mains, dit quelques bénédictions du bout des lèvres quand on laisse choir une obole dans son escarcelle.

Mais quelle panique tout à coup! Une fuite, un désordre, un sauve-qui-peut étourdissant. La pluie tombe, cette pluie d'orage qui ressemble au déluge, et transforme, en un instant, les rues de Tanger en ruisseaux. Les marchands deviennent fous, ils enlèvent tout ce qu'ils peuvent de leurs vêtements et les jettent sur les étagères. Les amis d'alentour viennent à la rescousse avec une planche, une natte, un panier vide. Mais le désastre menace d'être complet, raisins secs, figues, dattes, noisettes, noix, amandes commencent à être lavés et à prendre des airs lamentables, malgré les soins des propriétaires. Dans l'huile bouillante les gouttes d'eau crépitent, et les bonbons se collent, et les gâteaux se dégonflent... Quelques gaillards avisés, à grands renforts de coups de poing et de cris traînent enfin une bache. On entasse dessous tout ce qu'il est possible d'y entasser.

Du reste la pluie cesse promptement. Le soleil reparait. Alors, c'est une allégresse, une exubérance inouïes sur toute la place, qu'encombrent à nouveau les marchands et la foule. Les enfants patagent dans les flaques d'eau en tenant à la main leurs petites babouches jaunes. Les femmes, hermétiquement voilées, relèvent leurs draperies et montrent jusqu'aux genoux de grosses jambes nues, ou des pantalons collants, très vifs en couleurs.

Les mendiants chantent des louanges à Dieu qui envoia, avec la nouvelle année, une bien heureuse pluie pour la bénir. Les marchands, contents du présage, mais inquiets pour leurs denrées, secouent les bonbons, les gâteaux et les dattes mouillés, et de nouveau s'agissent afin de vendre au plus vite.

L'un d'eux, dont l'étalage fut particulièrement endommagé par la pluie, hurle avec succès : « Achetez les figues et les raisins secs de l'année pluvieuse, de l'année nouvelle! »

La fête a continué tout le jour et continuera toute la nuit. Demain, les bourses seront plates, les visages bouffis de sommeil, les membres las, mais qu'importe! Les Marocains sont contents, l'année a bien commencé. « Il vaut mieux recevoir l'eau d'Allah que des richesses », dit le mendiant à la chèvre noire. Et Allah a envoyé lui-même de l'eau pour le Nouvel-an. « Baraca Allah hou tie! » Merci.

V. DE FERRANT.

ROBES ET MANTEAUX

M^{me} WAGNIÈRE

à l'honneur de faire part à sa clientèle ainsi qu'au public en général qu'elle vient d'ouvrir un atelier de couture à son domicile

BEAUX-ARTS 17, 2^{me} étage

1^{er} MARS 1908

CERCLE LIBÉRAL

BANQUET

Samedi 29 février, à 7 h. 1/2, au Cercle

Les cartes de banquet, au prix de 2 fr. 50 avec une demi-bouteille de vin, sont en vente auprès du tenancier du Cercle, jusqu'au samedi, à 4 heures du soir.

M. H. les membres du Cercle sont chaleureusement invités à assister nombreux à ce banquet, et, dans l'intérêt d'un bon service, les participants sont instamment priés de ne pas attendre au dernier moment pour retirer leur carte.

Masseur-Pédicure M^{me} autorisé Reçoit tous les jours de 11 h. à 3 h. excepté le samedi. Se rend à domicile F. Malan-Bolle Quai du Mont-Blanc 4

Hôtel du Vaisseau TRIPES Samedi soir à 7 h. TRIPES NATURE TRIPES mode de Cœn

On demande 25,000 fr. pour fin mars ou époque à convenir, contre garantie hypothécaire en 1^{er} rang. — Adresser les offres sous H. 217 N. à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Les ateliers de la Feuille d'Avis de Neuchâtel se chargent de l'exécution soignée de tout genre d'imprimés.

Or cette conception de l'art, condamnée à Londres, l'est aussi à Paris. M. Gerspach a pu dire : « Le but de la mosaïque n'est pas celui de la peinture » et le mosaïste ne doit même pas être exposé à la tentation d'imiter un tableau peint.

Les anciennes mosaïques de Ravenne sont là pour confirmer ces affirmations, on peut voir clairement qu'elles ont été faites par le mosaïste entièrement.

Il semble donc évident qu'en posant comme base la copie en fac-similé d'un carton, on partait du point de vue faux qui a été introduit à la Renaissance et il est naturel de se demander si les hésitations dans toute cette question ne venaient pas de là.

C'est cette idée qui a amené M. H. à écrire à l'architecte du Musée national, en février 1906 : « Tous les beaux travaux du moyen âge que nous connaissons ont été conçus par des gens du métier, travaillant dans et pour leur métier... L'architecte était de cet avis et écrivait ne voir « une bonne solution qu'en donnant la commande à un artiste connaissant à fond la technique de la mosaïque. »

M. Heaton fit alors très à fond études et essais et, en septembre 1907, il arriva à satisfaire l'architecte, qui après avoir examiné les cartons en parla au président de la commission fédérale des beaux-arts; celui-ci écrivait à M. H. le 25 septembre : « l'architecte m'en a dit beaucoup de bien... Son approbation est déjà une chose très importante. »

En novembre, la commission examine les projets. Tout en approuvant les solutions trouvées par M. H. pour l'harmonisation des colorations avec le caractère architectural de l'édifice, elle décide de recommander au Conseil fédéral de charger un autre artiste de faire les cartons et de ne réserver que l'exécution à M. H. La lutte entre deux tendances dans l'art paraît déjà.

M. H. craignant qu'il ne s'agit de malentendus et de questions de détails demanda que la chose fut examinée à nouveau. Cet examen eut lieu le 7 février 1908. A cette seconde séance, M. H. prouva, avec pièces à l'appui, que le dessin des deux premiers panneaux n'avait pas été fait selon la tradition ancienne, que le fait de dessiner un carton et de le faire copier en fac-similé était contraire à la pratique qui a prévalu pendant 15 siècles avant l'époque où l'artiste venait à cette pratique et réunir la technique à la composition, qu'il avait fait les études nécessaires pour cela, et pouvait demander de continuer son œuvre, tout en se déclarant d'accord à le faire sous la surveillance de l'architecte du bâtiment et d'un peintre suisse compétent et sympathique à son but décoratif.

La commission vota, on le sait, tout simplement un ordre du jour disant que le constructeur de mosaïques qui accomplit une fonction purement technique, ne peut pas être l'auteur des modèles qui doivent s'inspirer de considérations esthétiques. (A suivre.)

Pour 1 fr.

jusqu'à fin mars 1908

On s'abonne à la

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à la Feuille d'Avis de Neuchâtel et paierai le remboursement postal qui me sera présenté à cet effet.

Franco domicile à Neuchâtel... Franco domicile en Suisse... jusqu'au 30 juin 1908... 31 décembre 1908...

Form with fields for Nom, Prénom et profession, Adresse, Domicile.

Découper le présent bulletin et l'envoyer sous enveloppe non fermée, affranchie de 2 cent., à l'administration de la Feuille d'Avis de Neuchâtel, à Neuchâtel.

Les nouveaux abonnés recevront sur demande le commencement du feuilleton et l'horaire.

DEM. A ACHETER

On demande à acheter d'occasion

une baignoire

fonte émaillée, en bon état. — S'adresser par écrit à M. E. Ambühl, Premier-Mars 2, Neuchâtel.

On demande à acheter d'occasion une armoire en sapin et une table de nuit ordinaire.

Demander l'adresse du n° 952 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

On achèterait d'occasion un potager à pétrole

en bon état. — Adresser les offres par écrit à M. E. 940 au bureau de la Feuille d'Avis de Neuchâtel.

AVIS DIVERS

Les établissements et maisons de banque soussignées ont l'honneur d'informer le public que leurs bureaux seront fermés le

lundi 2 mars 1908

La caisse de la Banque Cantonale sera ouverte de 10 à 11 h. pour l'échange des billets.

Banque Cantonale Neuchâteloise.

Caisse d'Épargne de Neuchâtel.

Crédit foncier Neuchâtelois. La Neuchâteloise.

Berthoud & Co.

Bonhôte & Co.

Bovet et Wacker.

Du Pasquier, Montmolin & Co.

Perrot & Co.

Pury & Co.

La Banque Nationale Suisse fermera l'après-midi seulement.

Les effets protestables échus le 28 février, seront remis aux notaires le 29 février.

PENSION-FAMILLE

Dans bonne famille bourgeoise de Zurich habitant sa propriété, maison avec grands jardins (près du lac), on recevrait

2 jeunes filles en pension

On ne parle que l'allemand, bon ordre est strictement observé. Famille Scherrer-Maag, zur Riedsola, Seestrasse 267, Zurich II.

Akademie Friedberg

Polytechnisches Institut für Ingenieure und Architekten, Automobilmbau.

Pour cas imprévu

LA CONFÉRENCE

M. RENÉ CLAPARÈDE SUR L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO est renvoyée au mois de mars

CERCLE INDÉPENDANT

Anniversaire de la République

BANQUET

du 29 février 1908 à 7 h. 3/4, du soir

Prix: 2 fr., avec une demi-bouteille de vin.

Les citoyens indépendants sont priés de se faire inscrire au Cercle au plus tard le 28 février, au soir.

Demande de Mariage

Un homme d'une quarantaine d'années, de bonne conduite et travailleur, demande à faire connaissance d'une brave personne du même âge ayant un petit avoir. Pour adresse poste restante, Peuseux, sous chiffres A. 1908 B.

VENTE

en faveur de

l'Union chrétienne de Jeunes Gens de CORCELLES-CORMONDRECHE

le VENDREDI 28 FÉVRIER à 7 h. 1/2 du soir

BUFFET

THÉÂTRE DE NEUCHÂTEL

Lundi 2 mars 1908 Bureau: 7 h. 3/4 Rideau: 8 h. 1/4

Internationales

Wiener Operetten-Ensemble

Die Fledermaus

Komische Operette in 3 Akten von J. STRAUSS

Prix des Places: 4 fr. —; 3 fr. 50; 2 fr. 50; 1 fr. 25

Location à l'Agence W. Sandoz, magasin de musique Fetsich frères (S. A.), Terreaux 1.

Aula de l'Académie - Neuchâtel

MARDI 3 MARS 1908 à 8 h. du soir

La Littérature française

et les Femmes écrivains

CONFÉRENCE

donnée par M. Ernest Charles

Prix des places: 2 fr. Corps enseignant, étudiants, pensionnaires, 1 fr. 50.

Location à l'Agence W. Sandoz, magasin Fetsich frères S. A., Terreaux 1.

CONCOURS

La Société de la boulangerie par actions de Colombier, met au concours les travaux de taille et béton armé, charpenterie, couverture, ferronnerie, menuiserie, serrurerie, plâtrerie et peinture (revêtements et carrelages), faisant partie de la construction d'un nouveau bâtiment, à Colombier.

Les plans et devis peuvent être consultés, le matin, au bureau de MM. H.-E. Chable & E. Bétel, architectes, à Colombier, rue Basse 44.

Les soumissions, sous pli cachetés et portant la suscription: « Soumission », devront être adressées à M. James Montandon, gérant de la Société de la boulangerie par actions de Colombier, jusqu'au 29 février courant, à 6 heures du soir.

Union Chrétienne de Jeunes filles

SALLE MOYENNE des CONFÉRENCES

JEUDI 5 MARS 1908, à 8 h. du soir

Causerie de Mme Alfred Bertrand-Nørbel sur les Unions chrétiennes de la Chine et du Japon

Invitation cordiale aux dames et jeunes filles

Collecte pour couvrir les frais.

Tirage de la Loterie

organisée par la SOCIÉTÉ de TIR « L'UNION »

HAUTERIVE

Table with columns for Lot numbers and corresponding values.

Les lots peuvent être retirés à la Maison de Commune, dès vendredi 28 courant jusqu'au 31 mars, de 8 h. à 9 h. du soir.

LE COMITE.

BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE Service des Titres. La Banque se charge de la garde et de la gérance de titres.

AVIS MÉDICAUX

DOCTEUR VUARRAZ Médecin spécialiste des Maladies des oreilles, du nez et des voies respiratoires.

M. Henry CLERC Médecin-Dentiste Rue du Bassin 14

EGLISE NATIONALE La paroisse est informée que, dès DIMANCHE PROCHAIN 1er MARS, les cultes se feront aux heures de Pâques, savoir:

CONVOICATIONS Eglise indépendante

PROHSINN Il est rappelé à MM. les membres passifs que leurs adhésions au banquet du cinquantenaire

Société immobilière de la Métairie Amiet

Deutsche reformierte Gemeinde Der deutsche Unterweissungsunterricht beginnt, so Gott will, Montag, 2. März 1908, nachmittags 1 1/2 Uhr im neuen Terreaux-Schulhaus.

Eglise indépendante Les enfants en âge de suivre l'instruction religieuse qui commencent après Pâques, sont invités à s'inscrire, jeudi et vendredi de cette semaine, les 27 et 28 février, les jeunes garçons chez M. le pasteur Junod

Eglise indépendante Les enfants en âge de suivre l'instruction religieuse qui commencent après Pâques, sont invités à s'inscrire, jeudi et vendredi de cette semaine, les 27 et 28 février, les jeunes garçons chez M. le pasteur Junod

La Feuille d'Avis de Neuchâtel, hors de ville, 2 fr. 50 par trimestre.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

Mariage célébré Edouard Bachelin, technicien-électricien, Neuchâtel, et Mathilde-Julie Wyss, institutrice, Lucernoise, tous deux à Bière.

Promesses de mariage Edouard Bachelin, technicien-électricien, Neuchâtel, et Mathilde-Julie Wyss, institutrice, Lucernoise, tous deux à Bière.

Naissance 25. Un enfant né-mort, masculin, à Décimo-Enrico Mascetti et à Lucie-Marie née Kissling, Italien.

Décès 26. Alcide-Edgar, fils de Christian Hiltbrand et de Caroline née Mäder, Bernois, né le 7 octobre 1907.

26. Marie-Cécile, fille de James-Edmond Chopard, et de Julie-Anna-Elisabeth née Breguet, Bernoise, née le 26 juillet 1891.

POLITIQUE

Allemagne

Le traitement des nègres dans les colonies allemandes a fait l'objet d'une longue discussion à la commission du budget du Reichstag.

M. Dernburg maintient au contraire son point de vue d'élever le niveau moral des noirs, de les amener au travail uniquement en développant leurs besoins et de s'inspirer dans les rapports avec eux de principes humanitaires.

Ces théories ont été très discutées dans la commission, de même qu'elles sont aussi très vigoureusement combattues par une partie de la presse réactionnaire.

Italie

Quelques députés ont pris l'initiative d'adresser au roi une demande de grâce en faveur de Nasi et ils ont commencé à recueillir l'adhésion de leurs collègues.

ETRANGER

Le 747^{me} héritier. — Un citoyen français, M. Dutuit, décédé en 1903 à Rome où il se trouvait momentanément, avait, après avoir légué ses magnifiques collections à la ville de Paris, pris la disposition suivante dans un dernier testament.

La cause serait banale si une circonstance ne la rendait piquante. Le demandeur est la 747^{me} personne qui prétend se découvrir des liens de parenté avec le riche collectionneur.

A l'exemple du président. — Le juge de la cour suprême du New-Jersey a frappé d'une amende de cinquante dollars chacun douze jurés qui ne pouvant se mettre d'accord sur un verdict avaient, pour en finir, décidé de jouer à pile ou face la condamnation ou l'acquiescement d'un conducteur de tramway qui avait égaré une petite fille.

Le nouveau «tube» de New-York. — Le tunnel gigantesque qui relie New-York au New-Jersey en passant sous la rivière

Hudson, bras de mer large de 1500 mètres et profond de 25 à 30 mètres, a été inauguré mardi, on le sait.

C'est le président Roosevelt qui, ce soir cabinet de Washington, en pressant un bouton, a mis en mouvement les services électriques du tunnel et les premiers trains qui ont été inaugurés solennellement par M. Hughes, gouverneur de l'Etat de New-York, M. Fort, gouverneur du New-Jersey, et les maires des villes intéressées.

Le tunnel, qui est une des merveilles du génie moderne, comporte 30 kilomètres de lignes souterraines et sous-fluviales. La ligne inaugurée mardi va de Hoboken à la Sixième avenue et à la Quatorzième rue au centre de New-York (Manhattan) et a quatre kilomètres et demi. Les autres lignes desservant Jersey-City et Newark seront mises en trafic dans le courant de cette année, complétant tout le système de jonction des moyens de transport aboutissant aux deux rives de l'Hudson.

Le tunnel consiste en deux tubes séparés l'un de l'autre. Les wagons de ce chemin de fer souterrain sont en acier et pourvus de larges portes au centre et aux extrémités. Les voyageurs venant de Jersey-City ou de Hoboken et notamment les 150,000 employés et ouvriers qui chaque jour se rendent dans le centre de New-York par le ferry-boat prendront désormais le «tube» et gagneront ainsi un temps appréciable.

Le tunnel a été construit par la Compagnie Mac Adoo qui a émis cinq cents millions de francs d'obligations, dont cinquante millions de francs ont déjà été dépensés dans cette vaste entreprise qui a employé jusqu'à six mille cinq cents ouvriers à la fois.

Le droit des grévistes et celui des non-grévistes

Le Grand Conseil zuricois vient de consacrer trois séances à un débat préalable à l'initiative contre les excès en temps de grève.

«Le peuple zuricois, a-t-il dit, est arrivé à un degré de développement politique et social suffisant, pour que nul ne refuse aux salariés le droit de chercher à améliorer leur situation économique par des moyens licites, et au nombre de ces moyens licites il faut comprendre les grèves, pourvu que les délais de dénonciation de contrat soient observés. Par contre, nous ne sommes pas encore arrivés à admettre qu'il doive être permis à des grévistes, si la persuasion ne suffit pas, d'user de menaces et de contrainte corporelle pour empêcher ceux qui veulent continuer le travail d'aller à leur besogne, et c'est ma plus ferme persuasion qu'un Etat qui ne serait plus en mesure de garantir à cet égard la liberté de ses ressortissants avouerait par là même sa propre banqueroute.»

M. Haab a critiqué ce qu'il y avait selon lui d'excessif dans cette initiative. On ne peut, à son avis, édicter des dispositions spéciales, pour empêcher de former des rassemblements, et des cortèges ou des postes de grévistes. Au cas où, à la suite de ces rassemblements, des délits de droit commun seraient commis, les lois existantes suffisent à les punir. Par contre, on ne saurait considérer comme superflues les quelques modifications que la majorité propose d'apporter au code pénal, en particulier le § 87 punissant ceux qui pénétreraient dans les domiciles privés, dans les ateliers, ou dans les chantiers sans y être autorisés, dans le but d'attenter aux personnes ou à la propriété, et le § 154 infligeant la prison et une amende pouvant aller jusqu'à 2000 francs à ceux qui auraient exercé une contrainte par violences ou menaces.

La longue discussion qui a suivi l'exposé de M. Haab n'a pas apporté d'arguments bien nouveaux. Les membres de la minorité de la commission ont insisté pour la non-entrée en matière. Mais on leur a fait observer que si le Grand Conseil recommandait au peuple le rejet de l'initiative, sans présenter de contre-projet tenant compte, en quelque mesure, des vœux des pétitionnaires, on risquerait de faire adopter l'initiative en bloc. L'entrée en matière sur les propositions de la majorité de la commission a été votée par 175 voix contre 88. Aucune voix ne s'était élevée dans le sein du Grand Conseil pour proposer de recommander l'initiative au peuple.

SUISSE

BERNE. — Les ouvriers fumistes de la place de Berne sont entrés dans un mouvement de salaire. Ils réclament la journée de 9 heures, la suppression du travail à forfait, un salaire minimum de 8 fr. 50 pour les potliers et 6 fr. 50 pour les rhabilleurs, etc.

L'organisation des maçons et manoeuvres allemands et italiens est également entrée en pourparlers avec les patrons, pour obtenir la journée de neuf heures et des salaires minima. Les patrons ayant écarté sans autre la journée de neuf heures les ouvriers auraient renoncé à cette revendication.

ZURICH. — Un incendie a détruit mercredi après midi, à Schlieren, l'atelier de sellerie de la fabrique suisse de wagons. Le feu a pris dans un récipient rempli de couleur à l'huile dans lequel on avait laissé tomber une pièce de fer rouille. Les dommages sont évalués à 20,000 francs.

Dans le conflit entre patrons et ouvriers menuisiers de la place de Zurich une entente est intervenue, grâce aux démarches faites par l'office municipal de conciliation. Le travail sera repris aujourd'hui vendredi. Les ouvriers obtiennent une légère augmentation des salaires et la réduction du travail d'une heure par semaine.

GLARIS. — Au cours de la campagne sur la loi militaire, le « Glarner Zeitung » avait publié une correspondance que le conseiller national Elgler avait jugé offensante. Sur sa plainte, le journal vient d'être condamné, pour calomnie et injure, à cent fr. d'amende et aux frais.

GRISONS. — Le tribunal de police de Coire a condamné à trois jours de prison quatre missionnaires mormons de l'Utah, pour avoir fait de la propagande et prêché la polygamie.

On a arrêté un jeune homme de Brusio nommé Della Casa qui, à deux reprises, en 1902 et 1903, a empoisonné deux jeunes filles avec lesquelles il avait été successivement fiancé et qui se trouvaient dans un état intéressant. Le misérable a fini par avouer.

GENÈVE. — Feu M. Durel, assassiné dans un wagon du P.-L.-M., était assuré sur la vie pour 150,000 fr. D'après la police contractée, les primes annuelles devaient être payées par l'assuré au siège de la compagnie, c'est-à-dire que l'assuré devait lui-même porter la somme représentant cette prime au local de la compagnie. Or, contrairement aux règlements, la compagnie avait l'habitude de faire encaisser les primes au domicile de ses clients. Quelque temps avant l'assassinat de Durel, la prime de l'année courante était échue, et l'assuré n'avait pas payé pour l'année nouvelle; de son côté, la compagnie n'avait pas encore fait encaisser la somme qui lui était due.

Prétextant qu'au moment de son assassinat, Durel n'était plus assuré, puisqu'il n'avait pas fait le versement nécessaire, la compagnie refusa de payer la somme de 150,000 francs.

Le tribunal de première instance de Genève, considérant que si le dernier versement n'a pas été effectué, la faute en est à la compagnie, puisque cette dernière avait l'habitude constante de faire encaisser elle-même les primes au domicile de ses clients, condamne la compagnie d'assurances du Haut-Rhin à payer aux héritiers Durel la somme de 150,000 francs, avec les intérêts depuis le jour de l'assassinat.

Sur mandat des autorités judiciaires bernoises, la police vient de procéder à l'arrestation de M. G., graveur, à Saint-Jean. L'affaire traîne depuis de longs mois. M. G. avait été chargé il y a fort longtemps, par les postes fédérales de faire un projet de timbre de 25 centimes, sans erreur; mais le dessin fut refusé à cause d'une ligne défectueuse, paraît-il. Le graveur garda néanmoins en sa possession les

planches et il avait procédé à un tirage limité de timbres qu'il aurait vendus 5 et 10 fr. à un marchand pour collections.

Or, la propriété des planches serait revendiquée par l'administration des postes fédérales qui aurait déposé une plainte en abus de confiance.

M. G. aurait déjà été interrogé il y a quelques semaines; de nouveaux faits ont dû parvenir à la connaissance des autorités judiciaires bernoises puisque le mandat d'arrêt vient d'être exécuté.

VAUD. — Au Grand Conseil, M. Victorin Piguet a déposé la motion suivante, qu'il développera au cours de la prochaine session: «Ensuite des ennuis graves causés par les grèves de l'année dernière dans plusieurs villes du canton et qui peuvent se reproduire d'un jour à l'autre, j'ai l'honneur de proposer au Grand Conseil l'élaboration d'une loi constituant une ou plusieurs commissions cantonales de conciliation et concernant la répression des excès commis pendant les grèves.»

Le Grand Conseil zuricois vient de consacrer trois séances à un débat préalable à l'initiative contre les excès en temps de grève.

«Le peuple zuricois, a-t-il dit, est arrivé à un degré de développement politique et social suffisant, pour que nul ne refuse aux salariés le droit de chercher à améliorer leur situation économique par des moyens licites, et au nombre de ces moyens licites il faut comprendre les grèves, pourvu que les délais de dénonciation de contrat soient observés. Par contre, nous ne sommes pas encore arrivés à admettre qu'il doive être permis à des grévistes, si la persuasion ne suffit pas, d'user de menaces et de contrainte corporelle pour empêcher ceux qui veulent continuer le travail d'aller à leur besogne, et c'est ma plus ferme persuasion qu'un Etat qui ne serait plus en mesure de garantir à cet égard la liberté de ses ressortissants avouerait par là même sa propre banqueroute.»

M. Haab a critiqué ce qu'il y avait selon lui d'excessif dans cette initiative. On ne peut, à son avis, édicter des dispositions spéciales, pour empêcher de former des rassemblements, et des cortèges ou des postes de grévistes. Au cas où, à la suite de ces rassemblements, des délits de droit commun seraient commis, les lois existantes suffisent à les punir. Par contre, on ne saurait considérer comme superflues les quelques modifications que la majorité propose d'apporter au code pénal, en particulier le § 87 punissant ceux qui pénétreraient dans les domiciles privés, dans les ateliers, ou dans les chantiers sans y être autorisés, dans le but d'attenter aux personnes ou à la propriété, et le § 154 infligeant la prison et une amende pouvant aller jusqu'à 2000 francs à ceux qui auraient exercé une contrainte par violences ou menaces.

La longue discussion qui a suivi l'exposé de M. Haab n'a pas apporté d'arguments bien nouveaux. Les membres de la minorité de la commission ont insisté pour la non-entrée en matière. Mais on leur a fait observer que si le Grand Conseil recommandait au peuple le rejet de l'initiative, sans présenter de contre-projet tenant compte, en quelque mesure, des vœux des pétitionnaires, on risquerait de faire adopter l'initiative en bloc. L'entrée en matière sur les propositions de la majorité de la commission a été votée par 175 voix contre 88. Aucune voix ne s'était élevée dans le sein du Grand Conseil pour proposer de recommander l'initiative au peuple.

On a arrêté un jeune homme de Brusio nommé Della Casa qui, à deux reprises, en 1902 et 1903, a empoisonné deux jeunes filles avec lesquelles il avait été successivement fiancé et qui se trouvaient dans un état intéressant. Le misérable a fini par avouer.

GENÈVE. — Feu M. Durel, assassiné dans un wagon du P.-L.-M., était assuré sur la vie pour 150,000 fr. D'après la police contractée, les primes annuelles devaient être payées par l'assuré au siège de la compagnie, c'est-à-dire que l'assuré devait lui-même porter la somme représentant cette prime au local de la compagnie. Or, contrairement aux règlements, la compagnie avait l'habitude de faire encaisser les primes au domicile de ses clients. Quelque temps avant l'assassinat de Durel, la prime de l'année courante était échue, et l'assuré n'avait pas payé pour l'année nouvelle; de son côté, la compagnie n'avait pas encore fait encaisser la somme qui lui était due.

Prétextant qu'au moment de son assassinat, Durel n'était plus assuré, puisqu'il n'avait pas fait le versement nécessaire, la compagnie refusa de payer la somme de 150,000 francs.

Le tribunal de première instance de Genève, considérant que si le dernier versement n'a pas été effectué, la faute en est à la compagnie, puisque cette dernière avait l'habitude constante de faire encaisser elle-même les primes au domicile de ses clients, condamne la compagnie d'assurances du Haut-Rhin à payer aux héritiers Durel la somme de 150,000 francs, avec les intérêts depuis le jour de l'assassinat.

Sur mandat des autorités judiciaires bernoises, la police vient de procéder à l'arrestation de M. G., graveur, à Saint-Jean. L'affaire traîne depuis de longs mois. M. G. avait été chargé il y a fort longtemps, par les postes fédérales de faire un projet de timbre de 25 centimes, sans erreur; mais le dessin fut refusé à cause d'une ligne défectueuse, paraît-il. Le graveur garda néanmoins en sa possession les

planches et il avait procédé à un tirage limité de timbres qu'il aurait vendus 5 et 10 fr. à un marchand pour collections.

Or, la propriété des planches serait revendiquée par l'administration des postes fédérales qui aurait déposé une plainte en abus de confiance.

M. G. aurait déjà été interrogé il y a quelques semaines; de nouveaux faits ont dû parvenir à la connaissance des autorités judiciaires bernoises puisque le mandat d'arrêt vient d'être exécuté.

VAUD. — Au Grand Conseil, M. Victorin Piguet a déposé la motion suivante, qu'il développera au cours de la prochaine session: «Ensuite des ennuis graves causés par les grèves de l'année dernière dans plusieurs villes du canton et qui peuvent se reproduire d'un jour à l'autre, j'ai l'honneur de proposer au Grand Conseil l'élaboration d'une loi constituant une ou plusieurs commissions cantonales de conciliation et concernant la répression des excès commis pendant les grèves.»

Le Grand Conseil zuricois vient de consacrer trois séances à un débat préalable à l'initiative contre les excès en temps de grève.

«Le peuple zuricois, a-t-il dit, est arrivé à un degré de développement politique et social suffisant, pour que nul ne refuse aux salariés le droit de chercher à améliorer leur situation économique par des moyens licites, et au nombre de ces moyens licites il faut comprendre les grèves, pourvu que les délais de dénonciation de contrat soient observés. Par contre, nous ne sommes pas encore arrivés à admettre qu'il doive être permis à des grévistes, si la persuasion ne suffit pas, d'user de menaces et de contrainte corporelle pour empêcher ceux qui veulent continuer le travail d'aller à leur besogne, et c'est ma plus ferme persuasion qu'un Etat qui ne serait plus en mesure de garantir à cet égard la liberté de ses ressortissants avouerait par là même sa propre banqueroute.»

M. Haab a critiqué ce qu'il y avait selon lui d'excessif dans cette initiative. On ne peut, à son avis, édicter des dispositions spéciales, pour empêcher de former des rassemblements, et des cortèges ou des postes de grévistes. Au cas où, à la suite de ces rassemblements, des délits de droit commun seraient commis, les lois existantes suffisent à les punir. Par contre, on ne saurait considérer comme superflues les quelques modifications que la majorité propose d'apporter au code pénal, en particulier le § 87 punissant ceux qui pénétreraient dans les domiciles privés, dans les ateliers, ou dans les chantiers sans y être autorisés, dans le but d'attenter aux personnes ou à la propriété, et le § 154 infligeant la prison et une amende pouvant aller jusqu'à 2000 francs à ceux qui auraient exercé une contrainte par violences ou menaces.

La longue discussion qui a suivi l'exposé de M. Haab n'a pas apporté d'arguments bien nouveaux. Les membres de la minorité de la commission ont insisté pour la non-entrée en matière. Mais on leur a fait observer que si le Grand Conseil recommandait au peuple le rejet de l'initiative, sans présenter de contre-projet tenant compte, en quelque mesure, des vœux des pétitionnaires, on risquerait de faire adopter l'initiative en bloc. L'entrée en matière sur les propositions de la majorité de la commission a été votée par 175 voix contre 88. Aucune voix ne s'était élevée dans le sein du Grand Conseil pour proposer de recommander l'initiative au peuple.

On a arrêté un jeune homme de Brusio nommé Della Casa qui, à deux reprises, en 1902 et 1903, a empoisonné deux jeunes filles avec lesquelles il avait été successivement fiancé et qui se trouvaient dans un état intéressant. Le misérable a fini par avouer.

GENÈVE. — Feu M. Durel, assassiné dans un wagon du P.-L.-M., était assuré sur la vie pour 150,000 fr. D'après la police contractée, les primes annuelles devaient être payées par l'assuré au siège de la compagnie, c'est-à-dire que l'assuré devait lui-même porter la somme représentant cette prime au local de la compagnie. Or, contrairement aux règlements, la compagnie avait l'habitude de faire encaisser les primes au domicile de ses clients. Quelque temps avant l'assassinat de Durel, la prime de l'année courante était échue, et l'assuré n'avait pas payé pour l'année nouvelle; de son côté, la compagnie n'avait pas encore fait encaisser la somme qui lui était due.

Prétextant qu'au moment de son assassinat, Durel n'était plus assuré, puisqu'il n'avait pas fait le versement nécessaire, la compagnie refusa de payer la somme de 150,000 francs.

Le tribunal de première instance de Genève, considérant que si le dernier versement n'a pas été effectué, la faute en est à la compagnie, puisque cette dernière avait l'habitude constante de faire encaisser elle-même les primes au domicile de ses clients, condamne la compagnie d'assurances du Haut-Rhin à payer aux héritiers Durel la

sous la présomption d'avoir mis le feu. Il avait nié jusqu'à présent, mais, par une lettre au préfet, il a avoué mercredi son méfait commis sous l'empire de l'alcool.

NEUCHÂTEL

Rue obstruée. - Quelques mètres avant d'arriver à destination, chez un voiturier, un char de foin a versé, jeudi, dans la rue de Dublé, y interrompant la circulation pour une ou deux heures.

Sous le tram. - Jeudi dans l'après-midi, un magnifique toutou a mis fin à ses jours en se précipitant sous une voiture de tramway à l'Évole.

Il fallut achever le malheureux animal qui avait les deux jambes d'arrière tranchées.

La conférence sur le Congo de M. René Claparède, ne pourra pas être donnée ce soir en raison d'une circonstance imprévue. Elle est renvoyée au mois prochain.

Paroisse allemande. - Le pasteur allemand de Neuchâtel, M. Philippe Jacky, a été appelé à un des postes de pasteur évangélique de Berne.

Théâtre. - La troupe allemande qui vient d'avoir un si joli succès ici avec « Die Lustige Wittwe », donnera lundi une représentation de « Die Fledermaus », l'amusante opérette de Johann Strauss.

Musée de Neuchâtel. - Rapport du conservateur sur l'exercice 1907 pour l'archéologie et les médailles:

Médailleur. - Achats: Les crédits mis à la disposition du cabinet des médailles sont toujours employés à compléter la série des œuvres de nos graveurs neuchâtelais, les Thiébaud, J.-P. Droz, H.-F. Brandt, la première et la troisième sont presque complètes, il est naturel que ce qui nous manque soit fort cher. Nous avons commencé à nous procurer des médailles sorties des coins gravés par un nouveau médailleur neuchâtelais, inconnu jusqu'à présent et dont nous avons retrouvé la piste et relevé les œuvres, à savoir Samuel Lambelet, graveur des ducs de Brunswick de 1689-1729, et nous avons pu nous procurer deux de ses œuvres en argent d'un grand module et d'un prix très respectable: Joseph I^{er} fiancé à Wilhelmine-Amélie de Brunswick et Lunebourg 1699 et Successeur au trône d'Angleterre 1701.

Nous avons déjà une vingtaine de variétés de la pièce de 20 centimes de Marie de Nemours 1695, 2 variétés nouvelles sont entrées dans la collection, ainsi qu'une pièce de 20 fr. suisse, essai 1873, et la série complète du jeton de la Société suisse de numismatique, Berne 1906. De Droz: Blocus d'Angleterre; de Brandt: jubilé de 25 ans Henri LXII J. L. M. G. Gallet, à La Chaux-de-Fonds, nous a autorisé à faire faire un galvano de la médaille Frédéric-Guillaume IV, prince de Neuchâtel et Valengin 1849, pièce qui a été distribuée après la révolution aux fidèles du roi de Prusse.

Dons: Plaque d'argent du « dîner de Heidelberg » d'une douzaine d'étudiants suisses, dont 3 Neuchâtelais, en souvenir de leurs études à Heidelberg 1879-1906, remise par M. Maurice de Perrot, 4 petites pièces suisses et allemandes de M. Fritz Hoffmann, 2 plaques de la médaille d'Isabelle de Chantant du K. K. Münzkabinet à Vienne, Osterwald par Landry, Eaux de Neuchâtel du même, de Mlle Cécile de Pury, une plaque d'argent: Anna de Chambrier 1901-1903 Souvenir aux ouvriers de Pechelbronn, 26 janvier 1903 de M. Paul de Chambrier, une boîte de monnaies modernes de M. Paul de Coulon, la médaille Inauguration de la Monnaie fédérale à Berne par M. Robert Comtesse, 9 monnaies romaines trouvées dans le vignoble des Tuiles à Saint-Blaise, de M. Ch. Terrisse: 1 grand bronze de Maxence, 2 moyens bronzes de Constantin le Grand, 1 de Constantin, 1 de Constance, 1 de Crispin, 1 de Claude II et 2 frustes.

Archéologie. - Achats: La moitié d'une inscription funéraire romaine trouvée au printemps de 1907 dans les fondations de la maison Quinche-Blanc au chemin de Creuze, à Saint-Blaise.

Dons: Une serpentine ayant la forme d'un casse-tête, trouvée devant Préfargier, de M. Dardel-Pointet.

Les fouilles faites à la Tène depuis le mois de mars à fin mai et du commencement de septembre au 7 décembre 1907 ont fait entrer au Musée:

2 épées, 2 soies d'épées, 1 saumon d'épée, 1 pointe d'épée cassée, 19 fragments de fourreaux d'épées, 1 marteau à damasquiner, 17 fers de lance, 4 talons de lances, 7 couteaux dont 3 très beaux, et fragments, 8 mors de chevaux, 68 fibules dont une quinzaine complètes et 4 ou 5 admirablement conservées, 2 haches, 3 gouges dont une à douille carrée, un ciseau à douille, 1 grosse aiguille, 1 paire de bruxelles, 2 longues et larges bandes de fer perforées, 2 poignées ou boutons de portes, 9 anneaux plats, 2 boucles en 8, parties d'un mors, 16 boucles, 32 anneaux dont 10 bosselés, 1 grand clou, 1 harpon, 1 crampon, 1 attelle, 12 boucles mâles de ceinturons, 1 bracelet fait de 2 anneaux, 1 bouton large, un crochet, tous ces objets en fer.

En bronze: 1 phalère plate à bouton, 1 dite sans bouton, 1 dite concave, 1 plaque de br, mince en forme de cœur trouvée repliée, 1 fibule La Tène III, 1 bracelet fait de 2 anneaux, la moitié d'un bracelet à rondes-bosses, 1 bouton bombé, 2 anneaux ou bagues, 1 fragment de faucille, 1 paire de bruxelles.

Quantité de fragments de toute espèce de poteries, la moitié d'un pressoir à fruits en pierre, etc., etc.

Un rapport spécial sur les fouilles de la Tène avec 2 cartes paraîtra dans la livraison de mars-avril du « Musée neuchâtelais ».

W. WAÛVE.

Musique. - Il est admis que Raoul de Koczalski est l'homme qui sait jouer le Cho-

pln. Eh! oui, qu'il le sait, mais pour autant Beethoven n'est pas trahi par lui. Seulement Koczalski n'y met pas les contrastes continus et pénibles auxquels certains pianistes nous ont habitués et grâce auxquels ils ont fini par créer une tradition.

Comme s'il y avait des traditions pour l'interprétation des chefs-d'œuvre! Comme si, une tradition imposée, ce ne serait pas l'avènement d'une école et, par voie de conséquence, l'anéantissement de l'individualité du virtuose, qui existe, qui doit subsister à côté de celle de l'auteur!

Alors, parce que j'ai entendu une sonate de Beethoven ou un impromptu de Schubert exécuté de la même manière cinq fois, dix fois, il me faudra faire la petite bouche lorsque je l'entendrai exécuté par Koczalski d'une autre manière? Ce qu'il me faudra faire, c'est secouer la paresse d'esprit née de l'habitude prise pendant les dix premières interprétations et chercher en quoi et pourquoi la onzième est différente.

Croyez bien que si Koczalski est assez fort pour faire de Chopin la profonde étude dont témoignent ses concerts, il est aussi assez fort pour arriver à un résultat artistique avec d'autres compositeurs. - résultat autre, mais artistique. Et croyez bien qu'en nous donnant de Beethoven, - non comme il y a quatre ans mais avec ce qu'il a appris et senti depuis, - il veut largement d'Albert, - celui des années dernières, qui manque à tirer la vérité absolue de son piano malgré ses prodigieux efforts physiques.

Mais que tout cela nous éloigne donc du concert d'hier et du programme que Koczalski fit applaudir longuement et sincèrement! Impossible de traduire l'impression ressentie: d'abord la nôtre ne serait pas celle du voisin, et puis comment réussirions-nous encore à la faire partager aux absents? Plaignons ces derniers, tout en leur apprenant que l'artiste fit à son auditoire la largesse surnuméraire de la gentille petite valse de Chopin que jouent toutes les jeunes pensionnaires.

Conférence de M. Henri Bordeaux. (Les mémoires de la comtesse de Boigne) - Bien que jeune auteur encore, M. Henri Bordeaux est depuis longtemps connu chez nous. Qui n'a lu l'un ou l'autre de ses ouvrages et en particulier « La peur de vivre », ce magnifique roman à thèse, œuvre à la fois simple et robuste et d'une si absolue sincérité?

M. Bordeaux, d'ailleurs, est un de nos proches voisins, en relations intimes avec la Suisse romande dont il franchit souvent les frontières.

De la belle Savoie que sa plume se plaît à décrire, il vint en 1905 déjà donner une conférence à Neuchâtel sur ce même sujet: « La peur de vivre »; mais, tandis que dans le roman il ne s'agit que d'un cas particulier, la conférence traitait des idées générales de l'auteur et prenait une tournure philosophique.

Dans sa deuxième conférence donnée hier soir, M. Bordeaux annonça qu'il traiterait cette fois un sujet spécial: « Les mémoires de la comtesse de Boigne ». A vrai dire, il élargit bientôt ce cadre quelque peu étroit et son étude d'un caractère devient une étude de la société; parfois l'auteur, abandonnant même un instant la spirituelle comtesse, suit sa propre pensée et s'élève de nouveau jusqu'aux généralités. Ces ingénieuses digressions ont comme résultat d'éparpiller les jugements et appréciations sur Mme de Boigne, mais la conférence n'en souffre pas; il ressort du tout quelques idées très claires et un grand intérêt.

La comtesse de Boigne, dont on publie actuellement les mémoires, vécut de 1781 à 1866. Elle fut de ce groupe de Français qui virent passer successivement la tourmente révolutionnaire, l'empire, la restauration et la monarchie de juillet sans que leur esprit façonné d'instinct par le XVIII^{ème} siècle en reçut la moindre atteinte.

Jusqu'à la fin de sa vie, la comtesse conserva les sentiments et l'élégance de l'époque de Louis XV; élevée à l'école de la meilleure compagnie, elle n'en sortit jamais. Alerté, délicat et d'esprit subtil, elle sut toujours s'entourer d'une brillante société, à laquelle M^{me} de Staël, M^{me} de Récamier et Benjamin Constant appartenaient.

Son influence, même politique, fut souvent très grande. Elle contribua à l'avènement des Orléans au trône de France et, après 1830, joua un rôle quasi officiel.

Ses mémoires ne sont cependant qu'accessoirement de la grande histoire, mais plutôt d'une série de menus faits divers, de portraits, d'anecdotes piquantes et de délicates causeries.

La comtesse de Boigne ne parle bien que des choses qu'elle a vues, mais elle a beaucoup vu. Les tableaux qu'elle présente sont grouillants de vie: ils sont cependant incomplets. Souvent les exagérations déforment la vérité et son esprit ne sait pas démêler la réelle beauté d'une œuvre ou d'un caractère; les yeux de la comtesse ne voient qu'un côté des choses et souvent le mauvais côté.

Si les portraits sont parfois de véritables chefs-d'œuvre de grâce et de malice, ses causeries dégènerent trop souvent en « ravagades de salon ».

Les grands hommes ne sont pas plus épargnés que les petits; Chateaubriand reçoit plusieurs petits coups de griffe et son propre mari, qui lui a pourtant donné une fortune, apparaît dans ses mémoires comme un détestable personnage.

Et cependant M. Bordeaux nous prouve que ce gentilhomme savoisien fut un soldat instruit et vaillant, un homme courtois et bon et plus tard le bienfaiteur de Chambéry qui lui garde un pieux souvenir.

A l'égard de son époux particulièrement, Mme de Boigne se montra souverainement injuste; là comme ailleurs elle manqua de cœur. La comtesse a de l'esprit et M. Bordeaux y rend hommage (sa conférence est trop spirituelle pour qu'il ne sache pas l'apprécier), mais il ne cache pas ses préférences à l'égard du comte de Boigne qui s'il ne possédait ni les goûts raffinés du XVIII^{ème} siècle, ni la verve

étincelante de son époque, sut être compatissant, généreux et oublia jusqu'aux tourments qu'elle lui causa. A. CHAPUIS.

CORRESPONDANCES

(Le journal révoque son opinion à l'égard des lettres paraissant sous cette rubrique)

Monsieur le rédacteur, J'apprends par les lignes intitulées « Fête du 1^{er} mars » et contenues dans votre numéro du 22 février que les bureaux de l'administration cantonale seront fermés le 2 mars, parce que le 1^{er} mars est un dimanche. Par esprit d'équité, il me semble que ce congé devrait être accordé à tous les employés cantonaux, et non point seulement à ces messieurs des bureaux de l'administration cantonale.

Il paraît que le travail dans les dits bureaux n'est pas pressant, et que la caisse cantonale est assez riche pour supporter quelque chose. Nous autres, si nous ne travaillons pas un jour nous ne sommes pas payés pour ce chômage.

UN CONTRIBUABLE SURTAXÉ.

La sécurité dans les salles de réunion Neuchâtel, le 25 février 1908. Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de demander un renseignement à qui de droit par l'organe de votre estimable journal.

La grande salle du Bâtiment des conférences répond-elle à toutes les exigences de la sécurité publique? A mon avis, qui je crois celui de bon nombre de personnes fréquentant cette salle, il y manque des dégagements et ses sorties sont absolument insuffisantes. Qu'advierait-il, principalement pour les auditeurs occupant les galeries, si une panique se produisait; ce n'est certes pas les trois issues actuelles qui suffiraient. Encore si ces sorties étaient indépendantes du parterre.

Au Cirque Rancy, de Genève, il y a quelques jours, l'appareil avec sa cabine (semblable à celui qui était installé cet hiver ici sous la grande galerie pour des spectacles de cinématographes de la maison Pathé) ayant pris feu, une panique s'en suivit. Heureusement qu'un prompt service d'extinction s'organisa, sans cela une catastrophe était inévitable. Si cela s'était produit chez nous, que serait-il devenu les spectateurs des galeries, précipités pêle-mêle dans l'étroit couloir de la sortie.

Nous aurions eu certainement à enregistrer un grand nombre de victimes. Mais il n'est pas nécessaire d'avoir un cinématographe installé, bien d'autres causes peuvent occasionner de grands malheurs. Aussi vaut-il mieux, avant qu'il soit trop tard, éviter et prévenir. J'espère que la société immobilière de ce bâtiment voudra bien comprendre et faire les transformations nécessaires et sauvegarder ainsi les nombreux auditeurs qui utilisent cette salle. Encore un mot: Il est à remarquer aussi que, même en temps ordinaire, la sortie des foules ne se fait que très lentement.

Veillez agréer, etc. UN AUDITEUR.

Les chocolats. - La Suisse achète de plus en plus de cacao. En 1890, la Suisse n'en introduisait que 13,326 quintaux; en 1907, 75,874 quintaux nets.

Quant aux exportations de chocolat de la Suisse, elles se sont singulièrement développées. La Suisse a exporté du chocolat en 1898 pour 5,917,000 fr. et en 1907 pour 31,278,000 francs.

Le temps. - On mande de Zurich, le 27: Les stations de l'extrême-nord, entre l'Islande et l'Ecosse, signalent de nouvelles tempêtes de neige, qui se sont déchaînées la nuit dernière, avec une dépression barométrique extraordinaire et se propagent vers le sud. Elles ont déjà été ressenties jeudi matin sur les côtes de la mer du Nord et de la Baltique.

Par contre, au sud des Alpes, le temps superbe et chaud de printemps continue. Il y a aujourd'hui 59 jours qu'il n'est pas tombé de pluie au sud des Alpes.

Agriculture. - La Société agricole de la Suisse romande, réunie jeudi à Lausanne, a entendu des communications de MM. Charles Beauver, député de Lausanne, sur la fusion des journaux agricoles de la Suisse romande; de Mestral, sur la question de la fièvre aphteuse; Gans, avocat à Genève, sur la conservation des haies et la protection des oiseaux; et Oscar Ledorrey, sur le contrôle officiel de la production laitière.

La colonie d'Orbe a été désignée comme but de la course d'été.

Arrestations. - Le nommé Neuweiler, arrêté à Wittenbade, sous l'inculpation d'être un des auteurs de la tentative de vol à main armée à Waldkirch, a fait des aveux complets. Son complice, Jost Sattler, de Münschwang, ouvrier brodeur et athlète qui a joué un rôle dans la bagarre de Rorschach, a pu s'échapper pendant que la police le transportait. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui.

Le prix des farines. - Les meuniers de la Suisse orientale ont de nouveau décidé de réduire de 2 francs par cent kilos le prix de la farine.

Tumulte à la Chambre italienne « Ne retire rien »

Rome, 28. - Au début de la séance de la Chambre, un violent incident a été provoqué par un discours de M. Santini accusant le député Todeschini, socialiste, de recevoir des subsides de la Société humanitaire de Milan. Todeschini répliqua: « Admettons que nous recevions des subsides, mais nous ne sommes pas entretenus comme M. Santini ».

Ce dernier voulut se jeter sur M. Todeschini et il fallut le prendre à bras le corps pour le retenir. Pendant une demi-heure, des insultes se croisèrent entre la droite et l'extrême gauche tandis que les amis des deux députés les entouraient afin qu'ils n'en vinssent pas aux mains.

Les efforts du président pour faire retirer les paroles malencontreuses échouèrent devant l'obstination des deux adversaires dont les partisans harcelaient à tour de rôle: « Ne retire rien ».

Il ne cédera qu'aux baïonnettes

Toulon, 28. - Un conflit a éclaté entre la municipalité et la bourse du travail. Le maire a fait signifier au secrétaire par le commissaire de police, d'avoir à évacuer les locaux dans les 48 heures. Le conseil d'administration de la bourse du travail a répondu qu'il ne céderait qu'à la force.

Le chef de train voleur

Belfort, 28. - Demain sera dirigé sur Paris le chef de train de la Compagnie de l'Est, extradé par la Suisse à la demande de la justice française.

Chambre des seigneurs de Prusse

La Chambre des seigneurs a adopté, par 143 voix contre 111, une motion Adiken tendant à rétablir le projet relatif aux Marches orientales dans la tonner que la Chambre des députés lui avait donnée; puis elle a adopté l'ensemble du projet.

Une défaite des laïcistes

La Chambre italienne a repris jeudi la discussion de la motion Bissolati relative à la laïcité de l'école primaire.

La Chambre vote ensuite l'appel nominal sur un ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement et déposé par M. Marsengo-Bastia; cet ordre du jour est approuvé par 279 voix contre 129.

M. Giollitti, président du conseil, combat la motion Bissolati. Il conjure les députés de rendre un vote explicite. Lui-même, à cette occasion, écoute la grande voix de la liberté. Il n'accepte pas non plus l'amendement Moschini.

On vote à l'appel nominal sur cet amendement ainsi conçu: « La Chambre considérant l'incompétence de l'Etat à discipliner tout enseignement dogmatique qui ne peut pas trouver sa place dans les écoles publiques primaires, etc. »

Cet amendement est repoussé par 395 voix contre 106 et une abstention. Ont voté en faveur de l'amendement les députés de l'extrême-gauche ainsi que cinq autres députés, parmi lesquels MM. di Rudini, Lussati et Martini.

En Russie

Saint-Petersbourg, 28. - Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

Il est inculpé d'avoir soustrait des sacs de dépêches dont il avait la garde, comme conducteur de l'express Paris-Bâle, des valeurs qu'il négociait ensuite en Suisse.

En Russie

Saint-Petersbourg, 28. - Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

En Belgique

Le conseil de guerre siégeant à la forteresse Pierre et Paul a jugé les terroristes récemment arrêtés. Il en a condamné à mort sept, dont deux femmes et le journaliste italien Calvino.

AVIS TARDIFS

Le 1^{er} Mars tombant sur un dimanche, nos locaux seront exceptionnellement ouverts

Dimanche 1^{er} mars 1908

PETITPIERRE FILS & Co Gros et Détail

Traite 11, 1^{er}. Téléphone.

N.-B. - Nos feux d'artifice soignés seront en vente sur la Place Parry

Samedi 29 février et sur la Place Piget

Dimanche 1^{er} mars par notre vendeur autorisé, M. J. CERCHIARI, négociant.

PÂTISSERIE Fritz WENGER-SEILER

Des aujourd'hui BEIGNETS DES BRANDONS Cuisses-Dames PIVES DE CHAUMONT

Madame François Magnin, à Monruz, Monsieur Pierre Magnin, Madame et Monsieur Théophile, Madame et Monsieur Maillard, Madame et Monsieur Papaux, Madame et Monsieur Nein, Monsieur Etienne Magnin, à Cottens, Monsieur et Madame Auberson et leurs fils, Monsieur et Madame Michel, Mademoiselle Victoria Auberson, Messieurs Auberson, à Nonfoux, Monsieur Émile Magnin, à Paris, les familles Jaquet, Magnin, Eltschinger, Basset, Monsieur et Madame James de Reynier, à Monruz, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la grande perte qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur François-Joseph MAGNIN leur cher époux, frère, beau-frère, gendre, oncle, neveu, cousin et fidèle serviteur, enlevé à leur affection, à l'âge de 34 ans, après quelques mois de maladie, muni des saints sacrements de l'Eglise.

Monruz, le 27 février 1908.

Pour qui souffre avec patience Et se confie au Dieu d'amour, Apparaître la délivrance, Et la nuit fera place au jour. Jésus soutient, guide, console, Celui qui croit en sa parole!

La Feuille d'Avis de demain indiquera l'heure et le jour de l'enterrement. Domicile mortuaire: Hôpital de la Providence. R. I. P.

Madame veuve Marthy-Comtesse et ses enfants: Emma, Paul, Albert, Madame et Monsieur Gaston Dessouslay et leurs enfants, Madame et Monsieur Fritz Petit et leurs enfants, Madame et Monsieur Ernest Petit et leurs enfants, les familles Marthy, Roy, Burkarth, à Peseux, Monsieur Eugène Comtesse et famille, Monsieur Frédéric Comtesse et famille, à Bevaix, les familles Comtesse, Ribaux, Fauquel et Henry, à Bevaix, les familles Hutzner et Beauver, à Chavornay, Poehon, à Cortailod, Prysti et Beauver, à Neuchâtel, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur C.-F. MARTHY-COMTESSE Ingénieur

leur cher époux, père, beau-frère, grand-père, oncle et cousin, décédé le 27 février, dans sa 62^{ème} année, après une longue et pénible maladie. Neuchâtel, le 28 février 1908.

L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu dimanche 1^{er} mars. La Feuille d'Avis de demain indiquera l'heure de l'ensevelissement. Domicile mortuaire: Gibraltar 8. On ne reçoit pas.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Messieurs les membres du Cercle des Travailleurs sont informés du décès de leur collègue et ami

Monsieur C.-F. MARTHY Ingénieur

et priés d'assister